



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
☎ 01.48.92.44.44

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 20 décembre 2017

Le vingt décembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 13 décembre 2017, s'est réuni Salle du Royal, 12 avenue Anatole France, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

Étaient présents :

MM. GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice, DESPRÈS Catherine, ID ELOUALI Ali, AOUMMIS Hassan, MASSÉ Elodie, ARNAUD Anne Marie, LUC Nadine, JUHEL Françoise, ROCHE Gabriel, BENKAHLA Malika, TISLER Frédéric, HERVY Patrick, BOIVIN Bernard, GUINERY Annick, ATHÉA Bernard, CATOIRE Marion, LEROY Sylvie, , MORO Christiane, RIFFAUD Isabelle, ZIEGELMEYER Laurent, GILLERY Ludovic, LEONCE Vanessa, ALIROL Béatrice, BRIENNON Jean Marc, COELHO Vasco, BERCIER Corinne, FRANCISOT Amandine, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, THIAM Moustapha, PERYAGH Yves, BARON Monique.

Étaient représentés :

Mme BRAHIMI Nadia	mandat à M. TISLER Frédéric
Mme DESPRÈS Catherine	mandat à Mme ARNAUD Anne-Marie (avant son arrivée)
M. ENNAOURA Hafid	mandat à Mme BENKAHLA Malika
Mme BLOUIN VALENTIN Anne	mandat à M. ID ELOUALI Ali
M. NEUVILLE Christophe	mandat à M. ROCHE Gabriel
GRASSET-PRIAN Chantal	mandat à Mme MORO Christiane
Mme BELLIER Carole	mandat à M. HERVY Patrick
M. MÉLY Laurent	mandat à Mme LUC Nadine
M. PANETTA Tonino	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme SALIM Malika	mandat à M. COELHO Vasco

Secrétaire de séance : Madame Vanessa LEONCE

Sommaire

→ Désignation du secrétaire de séance	4
→ Appel.....	4
→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 novembre 2017	4
SPORTS	6
→ 1. Approbation de la répartition des subventions municipales accordées aux associations sportives	6
→ 2. Approbation de la répartition des subventions municipales accordées aux écoles des clubs sportifs	6
→ 3. Approbation de la tarification de locations des équipements sportifs, des tarifs de la piscine et des remboursements de frais de déplacement pour les sports individuels pour 2018	6
TRAVAUX – URBANISME – CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN	6
→ 4. ZAC du port : rétrocessions foncières par la SADEV	6
→ 5. Vente à Héraclès des coques commerciales dans les bâtiments ORIX	7
→ 6. Vente à Héraclès des coques commerciales dans le bâtiment Carnot.....	7
→ 7. Dalle Barbusse-Clémenceau : déclassement des parcelles G204 et G203	7
→ 8. Dalle Barbusse-Clémenceau : cession à Valophis Habitat à l'euro symbolique des parcelles G203 et G204 (entrée du parking)	7
→ 9. ZAC du port : cession par SADEV 94 du foncier de la médiathèque Aragon au prix de 900 000 euros.....	8
→ 10. Autorisation à donner à Monsieur le maire pour signer la demande de permis de construire – Extension et mise en accessibilité de l'école élémentaire Joliot-Curie.....	8
→ 11. Approbation des droits de voirie 2018	9
FINANCES.....	10
→ 12. Approbation du règlement de fonctionnement du Pass pour l'accès solidaire aux activités municipales – PASAM – et des tarifs de la Ville de Choisy-le-Roi	10
→ 13. Approbation du rapport 2017 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées - CLECT – instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres.....	10
→ 14. Décision modificative n°1 – exercice 2017 – Budget principal	11
→ 15. Subvention d'équilibre au budget annexe des parkings 2017	15
→ 16. Attribution d'acomptes de subventions – Budget 2018	16
→ 17. Ouverture anticipée de crédits – investissement 2018.....	16
DEVELOPPEMENT LOCAL - CITOYENNETE	16
→ 18. Avis sur le bilan 2016 de mise en œuvre du contrat de ville 2015-2020.....	16
→ 19. Répartition de la subvention municipale aux associations locales pour la réservation d'un transport collectif – 4 ^{ème} affectation	17

HABITAT	18
→ 20. Garantie d'emprunt accordée à NOVIGERE pour la construction d'une résidence pour jeunes actifs de 14 logements PLAI située 12 rue Charcot, annexe de la RJA située à proximité du 28 rue d'Alfortville	18
→ 21. Garantie d'emprunt et subvention de surcharge foncière accordées à VALOPHIS HABITAT pour la reconstruction d'une résidence sociale de 130 logements PLAI située dans l'opération d'aménagement de la Fonderie Fine	18
→ 22. Garantie d'emprunt accordée à VALOPHIS HABITAT pour un prêt exceptionnel de la Caisse des dépôts et consignations Action logement – prêt de haut de bilan bonifié – contracté pour les opérations de réhabilitation des logements des deux immeubles Gambetta et Paul Carle-Alphonse Brault	19
RESSOURCES HUMAINES	19
→ 23. Modification du tableau des effectifs du personnel communal	19
→ 24. Approbation de la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Choisy-le-Roi et l'Etablissement territorial Grand-Orly Seine Bièvre	19
ADMINISTRATION GENERALE.....	20
→ 25. Modification des représentants de la commune au Syndicat intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication - SIPPEREC.....	20
→ 26. Création d'un règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres.....	20
→ 27. Compte-rendu des décisions L 2122.22	20
QUESTIONS DIVERSES	21
→ 28. vœu présenté par le groupe des élu-e-s écologistes pour une non adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)	21
→ 29. Vœu présenté par les élu-e-s des groupes « Communiste-Républicain et citoyen », « socialiste et Républicain », « Union pour une écologie solidaire » pour une régie publique de l'eau	25

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.

M. le Maire : Mes chers collègues, vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal.

→ Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose Mme Vanessa Léonce.

(Mme Vanessa Léonce est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.)

M. le Maire : La parole est à Monsieur le Directeur général des services pour procéder à l'appel nominal.

→ Appel

(M. Christophe Richard procède à l'appel.)

→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 novembre 2017

M. le Maire : Je vous remercie. Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2017 avec la convocation. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Nous l'adoptons donc.

Vous avez reçu aussi l'ordre du jour, conformément aux décisions que nous avons prises en conférence des présidents. Je tiens à vous dire qu'un dossier a été retiré de l'ordre du jour et nous ne l'aborderons donc pas aujourd'hui. Il concerne la tarification des droits de place sur les marchés communaux. Il sera examiné au Conseil de janvier.

De même, sur table, vous avez plusieurs documents. Il s'agit d'une part d'une notice modifiée concernant la DM1 et vous avez sur table une notice d'explication qui sera présentée et précisée tout à l'heure dans le chapitre Finances, notamment le dossier n°14.

Vous avez aussi, comme cela été évoqué en conférence des présidents, deux vœux. Il devait y en avoir éventuellement un troisième, qui n'a pas été reçu. Ces deux vœux seront examinés en fin de séance.

Y a-t-il des observations sur cet ordre du jour ? M. Druart.

M. Druart : Bonsoir à tous. Sauf erreur de ma part il me semble que les deux points sur la vente à Héraclès des coques commerciales à ORIX et Carnot étaient éventuellement supprimés. Le dossier n'était pas ficelé...

M. le Maire : Merci de vous faire l'écho des présidents.

M. Druart : M. Panetta n'est pas là...

M. le Maire : Comme vous l'avez dit, vous avez évoqué le terme « éventuellement », et vous voyez donc qu'ils sont à l'ordre du jour.

M. Druart : Donc ce n'est pas un oubli, merci.

M. le Maire : Nous les examinerons en effet.

Avant d'aborder cet ordre du jour, je tiens à vous faire part de deux événements survenus sur notre commune. Hier soir, il y a eu un incendie assez grave avenue du général Leclerc – ou avenue de Versailles, au choix. Trois centres de secours ont été impliqués dans cet incendie, plus de 11 véhicules. 70 personnes ont été évacuées. Nous en avons accueillies une cinquantaine ici, au Royal et les personnes dont l'immeuble a été incendié ont été prises en charge par le poste de secours des pompiers.

De ce fait, l'immeuble étant ravagé, les personnes qui ont été victimes de cet incendie ont été prises en charge à la fois, pour certaines, par leur famille et pour d'autres par la commune. Nous avons huit personnes en situation d'hébergement dans nos studios à Blanqui, prises en charge dès hier soir dans la nuit. Un travail spécifique a été fait en termes de solidarité, à savoir la mise en place pour eux, notamment pour ceux dont les appartements sont les plus ravagés et qui ont tout perdu, la possibilité d'aller au vestiaire solidaire à Langevin où ils ont pu avoir des vêtements aujourd'hui, plus des chèques de 100 euros leur permettant d'acheter des produits de première nécessité, notamment tout ce qui concerne l'hygiène et la santé. Des portages de repas seront faits également pour eux, pris en charge par le CCAS. Ils resteront dans nos locaux jusqu'au 26 décembre

Je tiens bien évidemment à féliciter devant vous pour leur travail l'ensemble des personnes qui étaient sur place hier soir, les services publics, à la fois la police nationale, les sapeurs-pompiers des casernes de Choisy-le-Roi, d'Ivry-sur-Seine, de Rungis et le PC de Massy. Le colonel, chef de corps était présent aussi sur place. Il ne s'agit pas d'un incendie criminel mais d'un feu de bougie qui a créé le sinistre. Il y a eu trois blessés, qui ont été hospitalisés au Kremlin-Bicêtre et à Henri Mondor. Il faut préciser que ce sont des blessés légers.

Nous avons aussi vécu cet après-midi, aux alentours de 17h, un nouveau feu, dans le parking Jean Jaurès, un incendie de véhicules, lui aussi accidentel, qui a créé un peu de perturbation dans le centre de notre ville. Les pompiers ont également réagi très rapidement à cet incendie. Monsieur Briennon.

M. Briennon : Concernant l'incendie qui a malheureusement eu lieu hier avenue du général Leclerc et ses conséquences malheureuses en particulier sur l'état du bâtiment, j'attire la vigilance de la municipalité sur le fait que cette catastrophe ne doit pas être l'occasion de remettre en cause d'une façon ou d'une autre le bâtiment en question, même si les dégâts sont manifestement extrêmement importants. Je souhaite une vigilance très particulière sur ce point. Je vous remercie.

M. le Maire : Je n'ai pas compris vos propos, Monsieur Briennon.

M. Briennon : Pour le dire très clairement, je souhaite que cet incendie qui a globalement ravagé de façon très brutale l'ensemble de l'immeuble ne soit pas la porte ouverte vers une déconstruction-reconstruction.

M. le Maire : Il s'agit d'un bâti privé, je ne sais pas ce que feront les propriétaires. En tout cas, en l'état, je souhaiterais qu'ils soient attentifs à leurs locataires. C'est la première chose que j'aimerais qu'ils puissent faire parce que je n'ai pas eu la sensation ou l'impression qu'hier soir ils y étaient si attentifs que cela. Nous, en tout cas, nous avons pris nos responsabilités.

Je poursuis en entrant dans l'ordre du jour de ce Conseil municipal qui appelle des sujets concernant le sport.

SPORTS

→ 1. Approbation de la répartition des subventions municipales accordées aux associations sportives

M. le Maire : Je ne pense pas qu'il y ait eu débat en commission sur ce sujet. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, je sou mets au vote cette première délibération.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.

→ 2. Approbation de la répartition des subventions municipales accordées aux écoles des clubs sportifs

M. le Maire : Merci. De même, sur l'approbation de la répartition des subventions municipales accordées aux écoles des clubs sportifs pour l'année 2017, y a-t-il des remarques ? Non. Je sou mets donc aux voix cette délibération.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

→ 3. Approbation de la tarification de locations des équipements sportifs, des tarifs de la piscine et des remboursements de frais de déplacement pour les sports individuels pour 2018

M. le Maire : Concernant l'approbation de la tarification des locations des équipements sportifs, notamment les tarifs de la piscine et le remboursement des frais de déplacement pour les sports individuels, y a-t-il des remarques ? Non, je la mets donc aux voix.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité

TRAVAUX – URBANISME – CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN

→ 4. ZAC du port : rétrocessions foncières par la SADEV

M. le Maire : La commission s'est réunie. Monsieur le président, pas de réaction sur ce sujet ?

M. Id Elouali : Non, pas d'observation particulière. J'avais juste attiré l'attention sur la nécessité d'être extrêmement vigilant sur les équipements rétrocédés pour que nous puissions être en mesure de les entretenir et de les gérer en les conservant en bon état.

M. le Maire : Sans qu'il y ait eu encore rétrocession, nous entretenons déjà, de fait, ces espaces.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité

→ **5. Vente à Héraclès des coques commerciales dans les bâtiments ORIX**

M. le Maire : Nous allons prendre une par une les notices concernant la vente à Héraclès des coques commerciales. S'agissant de celle liée au bâtiment ORIX, y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer et je pense qu'en effet ces délibérations devraient être retirées de l'ordre du jour.

Nous considérons pour notre part que céder ces coques commerciales à Héraclès aboutit à céder une surface commerciale trop importante à cette société et par conséquent nous allons voter contre ces deux délibérations.

M. le Maire : il s'agit donc d'une consigne de vote concernant les deux délibérations. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole sur ce sujet, je les sou mets aux voix, en commençant par la première, concernant les bâtiments ORIX.

La délibération n°5 est adoptée à la majorité (12 votes contre)

→ **6. Vente à Héraclès des coques commerciales dans le bâtiment Carnot**

M. le Maire : Même question pour les coques commerciales sur le bâtiment Carnot.

La délibération n°6 est adoptée à la majorité (12 votes contre)

→ **7. Dalle Barbusse-Clémenceau : déclassement des parcelles G204 et G203**

M. le Maire : Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Je n'en vois pas, je sou mets donc aux vote cette délibération.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité

→ **8. Dalle Barbusse-Clémenceau : cession à Valophis Habitat à l'euro symbolique des parcelles G203 et G204 (entrée du parking)**

M. le Maire : C'est la suite de la délibération précédente. Il y a eu le déclassement de ces parcelles, qui sont des entrées de parking. Il s'agit maintenant de les céder à Valophis à l'euro symbolique.

S'il n'y a pas de remarques, je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité

→ **9. ZAC du port : cession par SADEV 94 du foncier de la médiathèque Aragon au prix de 900 000 euros**

M. le Maire : Nous revenons à la ZAC du Port avec la cession par SADEV 94 du foncier de la médiathèque Aragon. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Il n'y en a pas, nous passons donc au vote.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité

→ **10. Autorisation à donner à Monsieur le maire pour signer la demande de permis de construire – Extension et mise en accessibilité de l'école élémentaire Joliot-Curie**

M. le Maire : Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Je n'en vois pas, mais je pense qu'il est bien d'en dire quelques mots. Je donne la parole à Monsieur Frédéric Tisler, qui doit intervenir en tant qu'adjoint de quartier.

M. Tisler : Et en tant que représentant de la municipalité au conseil d'école, surtout.

Je voudrais simplement dire toute la joie que nous pouvons avoir de voter ce soir cette délibération. En effet, ce projet a d'abord fait l'objet d'une concertation étroite entre la municipalité, les enseignants et les parents. Nous arrivons à un beau projet architectural, qui redonnera vraiment un second souffle à cet équipement et qui va générer un certain nombre de modifications qui auront des impacts y compris sur le projet pédagogique de cet équipement.

Je veux dire aussi qu'au plan financier, si nous avons une aide dans le cadre d'un dispositif de l'ancien gouvernement, l'essentiel repose quand même sur les capacités de la commune à se doter, par le biais de l'investissement, de locaux scolaires en excellent état. C'est donc quelque chose qui impacte nos finances et notre investissement mais qui le fait sur un plan très positif dans le sens où nous en verrons bientôt le résultat. Cet effort financier que nous faisons correspond en tous points aux engagements que nous avons pris au début du mandat et à la ligne politique que nous tenons depuis.

M. le Maire : Madame Baron.

Mme Baron : Bonsoir à tous. Je voulais demander s'il y a un document graphique. Il devait être joint.

M. le Maire : Monsieur Diguët.

M. Diguët : J'ai précisé à la commission de l'urbanisme et des travaux que les documents étaient visibles dans mon bureau. Monsieur Coelho et, je crois, Monsieur Panetta également, devaient passer mais ils ne sont pas venus. Il n'y a aucun problème, Madame Baron, vous passez quand vous voulez.

M. le Maire : Madame Baron.

Mme Baron : Je vous remercie mais s'agissant des commissions, ce mois-ci nous n'avions pas été marqués par la personne qui prend le relais avec Mme Bourven. Elle s'en est excusée mais nous n'avons donc été présents à aucune commission. Je vous remercie, j'irai chercher le document.

M. le Maire : Il faut savoir qu'un travail a été fait aussi avec l'équipe éducative et le conseil de quartier sur l'ensemble du projet et l'impact qu'il pourra avoir sur le quartier. Monsieur Ziegelmeier.

M. Ziegelmeier : Trois éléments sur ce bâtiment. D'abord, c'est certes un beau projet mais de plus il répond, et c'est quand même son but premier, aux besoins du quartier en termes de démographie scolaire. Deuxièmement, pour avoir vu les plans – et j'encourage ceux qui ne les ont pas vus à aller les consulter dans le bureau de Patrice Diguët – je sais qu'il y a des choses très intéressantes sur le self, sur la partie restauration scolaire.

La troisième chose, que nous avons évoquée dans une réunion, je ne sais plus si c'est en bureau ou en commission municipale, c'est que sur cette école il y a un magnifique portrait de deux personnes, Frédéric et Irène Joliot-Curie, et j'ai cru comprendre par la voix de certains élus que le nom de cette école n'était que Frédéric Joliot-Curie. Il serait peut-être temps de réparer cela, au même titre que la rue, dans le cadre du respect dû à ces deux personnes.

M. le Maire : J'ai bien peur, Monsieur Ziegelmeier, que vous n'ayez pas été attentif à tout. C'est peut-être et même fort probablement un jour vous n'étiez pas là, mais l'administration de cette ville a fait très bien son travail et a retrouvé une délibération dont, excusez-moi, je n'ai plus en tête la date – 1970, au moment de la construction de l'école – et donc l'école porte bien les deux prénoms, nous y avons été attentifs déjà. C'est donc à nous d'être vigilant, lorsque nous parlons de cette école, en mentionnant les deux prénoms.

M. Ziegelmeier : Je maintiens quand même la demande pour la rue qui, elle, ne s'appelle que Frédéric Joliot-Curie.

M. le Maire : Merci. Nous allons rester sur l'école pour le moment. Y a-t-il d'autres remarques sur le sujet ? Madame Massé.

Mme Massé : Je voulais dire simplement que je soutiens la proposition de Monsieur Ziegelmeier d'ajouter le prénom d'Irène à la rue Joliot-Curie. Merci.

M. le Maire : Je crois que nous l'avons entendue. Nous allons essayer de régler la situation en refaisant des plaques. Ce n'est pas une délibération prise ce soir mais dans l'esprit nous pouvons acter le principe.

Cela étant, revenons sur la délibération concernant l'école, les travaux à venir et la question qui est de savoir si vous m'autorisez à signer la demande de permis de construire. Nous passons donc au vote.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité

M. le Maire : C'est volontiers que je signerai ce permis de construire.

→ 11. Approbation des droits de voirie 2018

M. le Maire : Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Madame Baron.

Mme Baron : Je voulais vous dire que la dernière fois nous nous étions abstenus parce qu'il y avait des trottoirs envahis par certains commerçants. J'ai vu que d'un côté cela s'est amélioré, mais d'un autre côté non. Cela lâche un peu de tous les côtés maintenant. Je

voulais savoir s'il y a des amendes lorsqu'en l'absence d'autorisation, ils mettent quand même quelque chose sur les trottoirs.

Par ailleurs, lorsque l'on dit qu'un emplacement doit se situer devant la devanture du commerçant, c'est devant la vitrine, ce n'est pas sur les côtés, où cela empêche les gens de passer. Certaines fois, cela envahit le domaine public. Je vous remercie.

M. le Maire : Monsieur Boivin, est-ce que les trottoirs de la ville sont « envahis » et est-ce que cela « lâche de tous les côtés » ?

M. Boivin : Il peut y avoir des exceptions mais ce n'est pas la généralité, heureusement. Nous faisons payer le droit de voirie à tous ceux qui mettent des choses sur les trottoirs. Ils doivent d'abord avoir une autorisation. S'ils ne l'ont pas, soit nous leur demandons de les retirer, soit nous leur accordons l'autorisation mais nous les faisons payer, et nous leur demandons de respecter le fait que cela ne déborde pas du devant de leur commerce, bien entendu.

M. le Maire : Cela fait partie aussi de toute notre démarche de travail sur l'espace public, qui est en train de se mettre en place. Je soumetts au vote cette délibération.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité (2 abstentions)

FINANCES

→ 12. Approbation du règlement de fonctionnement du Pass pour l'accès solidaire aux activités municipales – PASAM – et des tarifs de la Ville de Choisy-le-Roi

M. le Maire : Nous passons aux questions financières, et notamment l'approbation du règlement de fonctionnement de ce que nous allons maintenant appeler le PASAM, le Pass pour l'accès solidaire aux activités municipales, ce que l'on pouvait appeler l'ancien quotient familial.

Y a-t-il des remarques ou des besoins d'explications sur cette notice et cette délibération ?
Monsieur Frédéric Tisler.

M. Tisler : Elle a été vue en commission des finances le 11 décembre. Malheureusement tous les groupes n'étaient pas là mais je n'ai pas reçu de la part de ceux qui étaient absents de questionnement spécial. Je pense donc que cette note ne pose pas de problème particulier.

M. le Maire : Nous passons donc au vote.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité

→ 13. Approbation du rapport 2017 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées – CLECT – instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres

M. le Maire : Nous passons au rapport 2017 de la commission locale d'évaluation des charges transférées, la fameuse CLECT, de la Métropole. Nous avons donc à donner un

avis, comme l'ensemble des villes membres de la Métropole du Grand Paris. Peut-être quelques éléments, Frédéric.

M. Tisler : La CLECT a constaté que puisque pour le moment la Métropole n'était opérationnelle dans aucune de la moindre de ses compétences déjà votées ou même envisagées, il n'y a strictement rien à entériner, si ce n'est le fait qu'il n'y ait rien. Il s'agit donc d'une décision assez facile à prendre, indépendamment de tout débat politique que nous pourrions avoir sur la Métropole, sur son déroulé actuel et sur ses moyens, bien évidemment

M. le Maire : Nous n'avons pas répété ensemble, Frédéric, mais sachez quand même que nous sommes, les uns et les autres et quelles que soient les villes, dans une grande incertitude concernant la Métropole. Vous savez qu'il devait y avoir une conférence territoriale du Président, d'abord en octobre, puis en novembre, puis en décembre. En décembre, il y a bien eu une intervention du Premier ministre, mais qui ne concernait absolument pas la Métropole du Grand Paris. L'annonce qui a été faite, c'est que la conférence du Président concernant la réorganisation de la « région parisienne » – je ne sais pas comment demain nous l'appellerons – se tiendra normalement dans la première quinzaine de janvier, parce qu'il souhaite intervenir assez tôt en début d'année, au moment où les spéculations vont bon train entre les avis des uns et des autres et les lobbyings qui sont exercés. Pour le moment il est donc peut-être sage que rien ne soit transféré à la Métropole, et nous attendons les décisions du Président.

M. le Maire : Nous passons donc au vote sur cette délibération.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité

M. le Maire : Je vous remercie. Donc, avis favorable au « rien ».

→ 14. Décision modificative n°1 – exercice 2017 – Budget principal

M. le Maire : Frédéric Tisler.

M. Tisler : Je vais avoir un propos un peu plus soutenu que sur les précédentes notes mais quand même assez rapide, d'abord pour vous expliquer que cette décision modificative a été travaillée un peu au-delà de la réunion de la commission et de l'envoi par la voie électronique des documents au Conseil municipal, ce qui explique que vous avez un tirage papier de la note devant vous.

Pour que nous travaillions ce soir en toute clarté, les modifications sont portées en bleu sur l'exemplaire papier. De ce fait, les membres de la commission des finances ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux voient sur quoi nous avons continué à travailler pratiquement jusqu'à la dernière minute.

Quelques remarques. Cette décision modificative porte le total du budget 2017, c'est-à-dire BP + BS + DM, à 105 999 657,30 euros. Vous avez en page 1 de la notice la ventilation en fonctionnement et investissement, bien évidemment, ainsi que l'indication, ce qui est toujours important, des reports 2017 en investissement.

Ce qui a motivé principalement cette nécessité d'opérer une décision modificative vient des charges du personnel que nous sommes obligés d'ajuster pour 406 000 euros, essentiellement autour des rémunérations des agents non permanents, pour 230 000 euros supplémentaires.

La notice vous détaille exactement ce que nous devons entendre par « agents non permanents ». Ce poste a grandement augmenté au niveau du mois d'août 2017 pour un certain nombre de raisons : l'impact de la période estivale, qui a entraîné plus de remplacements et de recours aux agents horaires et saisonniers que prévu initialement. Par exemple, le dispositif Anim'été du service jeunesse n'avait pas pu être pris en compte au budget primitif puisqu'il n'avait pas encore été complètement conçu par le service.

Il faut bien voir que cela a eu des répercussions en cascade puisque, à côté de ces rémunérations, nous avons la nécessité de répercuter sur les avancements de grade et les avancements d'échelon.

C'est d'ailleurs sur la notion d'avancement d'échelon que nous avons été obligés de faire cette dernière modification qui est bien portée en bleu en haut de la page 2, pour 45 000 euros. C'est cette dernière somme de 45 000 euros qui nécessite cette légère modification de la notice telle qu'elle vous est présentée sur table aujourd'hui.

Nous détaillons ces avancements de grades et d'échelons par l'explication du mécanisme du PPCR. Je ne vais pas entrer dans les détails techniques parce que cela nous amènerait peut-être un peu loin, mais cette nouvelle disposition nous était peu familière au moment de l'élaboration du budget primitif. Cela aussi, il faut savoir le comprendre.

Nous expliquons également l'impact de l'allocation chômage et la nécessité pour la Ville d'être son propre assureur en matière d'allocation chômage. Nous détaillons également les mécanismes de la prime annuelle. Je veux simplement vous rappeler, pour terminer, que la prévision du budget primitif, pour le chapitre 12 sur les charges du personnel, se montait à 37 181 814 euros. Ce réajustement de 406 000 euros correspond à un peu plus de 1 % de notre masse salariale. Compte tenu des évolutions actuelles et d'un certain flou sur un certain nombre d'axes de gestion de la masse salariale de la fonction publique territoriale, je pense que nous nous en tirons plutôt bien, eu égard, encore une fois, aux incertitudes que nous pouvions avoir lors de l'élaboration du budget primitif 2017.

Une autre partie de cette délibération porte sur l'annulation de titres sur les exercices antérieurs – je suis à la page 3 de la notice – pour 65 216 euros, qui a été détaillée. Je comprends en effet le souci que certains peuvent avoir des détails sur les annulations d'exercices antérieurs. C'est un vaste débat que nous avons déjà eu ici dans ce même cénacle.

Nous avons ajusté le remboursement des intérêts de la dette, tout simplement parce qu'une décision modificative doit être équilibrée et que le fait d'avoir inclus les 45 000 euros d'avancement d'échelon nous a obligé à réaliser cet équilibre en agissant sur ce remboursement, sur lequel nous avons une certaine marge.

Cela fait que cette décision modificative s'impacte sur le budget dans les limites que vous montre bien le tableau récapitulatif de la page 1, qui indique vraiment où nous en sommes sur la réalisation budgétaire, pratiquement à la clôture de l'exercice.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Monsieur Tisler. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Madame Baron.

Mme Baron : Cette décision modificative amène quelques petits soucis, non de compréhension mais de clarification. Des explications, déjà, par rapport au personnel qui n'est pas titulaire. Il s'agissait de saisonniers, etc. Ce n'était pas prévu mais c'est quand même un peu tiré par les cheveux, quand on voit qu'il y a une forte augmentation à partir du mois d'août. Vous expliquez qu'il faut trois mois de présence pour avoir des primes, donc en

novembre. Si l'on calcule, on voit que les 300 heures à partir du mois d'août, il est difficile de les faire jusqu'au 31 août. Tout cela n'est donc pas très clair. On comprend bien qu'il a fallu du personnel et j'ai été très contente, lors d'Anim'été, de voir toute cette jeunesse qui est venue faire des activités dont j'avais déjà loué la tenue et les avantages.

D'autre part, il y a un petit souci à propos de l'annulation des titres pour 68 216 euros maintenant.

M. Brisson m'a répondu en reprenant textuellement, lors de la conférence des présidents, ma question. Je lui ai demandé « pourquoi ? ». Il a répondu « parce que ». Je n'ai donc pas trop compris la clarification de cette annulation.

Quand on dit, par exemple, pour les 23 700 euros, que le Centre de l'entrepreneuriat a contesté tardivement et que c'était usuellement aux occupants de payer, « usuellement » cela veut dire habituellement mais pas obligatoirement. Normalement, quand on paye des taxes, c'est obligatoirement, et non usuellement. D'accord, c'est une zone franche, zone FU, quartier prioritaire, elle bénéficie d'avantages fiscaux. Donc on annule 23 700 euros.

Deuxièmement, l'acompte de 42 216 euros pour une opération urbaine de dynamisation. Cela n'a pas marché. Normalement on n'attend que cela pour dynamiser le commerce mais non, là on l'a rejetée. Donc on n'a pas accepté l'acompte. C'est vrai qu'il y avait plusieurs tranches et je crois que dans la troisième tranche ce sera beaucoup mieux.

Mais pour le FISAC, je crois savoir – parce que l'on demande des subventions mais il y a tout un dossier derrière, il y a des projets – que l'association avait prévu quelque chose, surtout pour les enseignes. En effet, nous en avons souvent parlé au Conseil municipal, nous avons besoin d'enseignes lumineuses. Il y a des poteaux lumineux qui défilent, qui sont au prix de 13 000 euros, je crois que nous en avons un ou deux sur la ville mais il en faudrait d'autres, les commerçants les réclament. Donc voilà 42 000 euros qui ont été aussi annulés.

Voilà ce que je voulais dire. Merci de m'avoir entendue mais quand on parle à longueur d'année d'activer et de dynamiser le commerce et l'économie, je crois que ce n'est pas de cette façon qu'il faut le faire.

M. le Maire : Frédéric Tisler.

M. Tisler : je répondrai sur les deux points que je connais par rapport au FISAC, ce n'est pas de mon ressort.

Je dirai simplement que Madame Baron se trompe. Les 68 216 euros sont l'ajustement du remboursement des intérêts de la dette. Je pense qu'elle voulait parler des 65 216 euros sur les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Concernant les 23 700 euros, je voudrais attirer l'attention de cette assemblée sur le dernier paragraphe de la note : « En la matière et dans la mesure où ces titres sont usuellement acquittés par les occupants, les services ne constituaient pas de dossier détaillés [...]. Ainsi le dossier apparaît comme délicat à plaider devant le tribunal administratif ».

A un certain moment, lorsque nos juristes nous disent qu'il y a une incertitude sur le rendu du tribunal administratif, on peut aussi comprendre que pour éviter d'engager des frais juridiques hasardeux, quoi que l'on puisse en penser, il y a un choix à faire. Le choix, clairement, est de se dire que sur ce dossier le rendu de la décision du tribunal administratif est hasardeux.

Étant donné que notre service juridique n'a pas un budget infini pour ester en justice, le choix a été fait, en effet, de ne pas aller au-delà. On peut le regretter, Madame Baron, mais c'est un choix par rapport aux possibilités que nous avons.

Sur ce que vous dites concernant les prévisions concernant le personnel, je ne suis pas l'adjoint au personnel mais je peux quand même dire que depuis plusieurs années, maintenant, nous avons une incertitude sur la préparation budgétaire, et cela, pas uniquement concernant le personnel. C'est pour cela que vous aurez remarqué, par exemple, que nous votons les budgets pratiquement à la fin de la période durant laquelle nous sommes autorisés à le faire alors qu'à un certain moment du mandat, nous préférons les voter en décembre et en janvier.

Nous sommes amenés à faire ce choix précisément pour que le budget primitif puisse intégrer le maximum de données fiables et notifiées par les services de l'État en partie. Il en va de l'évolution de la masse salariale comme des autres dossiers, puisque sur ce dossier nous ne sommes pas forcément non plus à 100 % les maîtres de nos décisions. Entre les gels de points d'indice, la mise en place un certain nombre de dispositifs et les aléas gouvernementaux successifs, il faut vraiment bien comprendre que nous ne sommes pas maîtres de toute la prévision.

Quant au nombre des vacataires, qui ne sont pas seulement des remplaçants, Madame Baron, vous l'aurez noté vous-même, je crois qu'il est quand même sain que nous nous donnions les moyens humains des politiques que nous décidons. Parfois, nous sommes amenés à prendre des décisions politiques un peu tard, ce qui a des effets, en effet, que nous ne mesurons pas toujours. Mais je crois que l'essentiel est la qualité du service rendu à notre population et clairement, sur ce choix de recrutement de vacataires, nous avons cet impératif en tête lorsque nous avons pris ces décisions.

M. le Maire : D'autres remarques ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : Je vais être extrêmement rapide sur cette décision modificative qui reste de très faible ampleur – on parle de 400 000 euros globalement et ce n'est pas un volume très important au regard de l'ensemble du budget de la Ville. Il me paraît assez évident qu'un certain nombre de législations puissent faire changer des éléments et avec cette fichue tradition française de changer les législations en permanence, tant que nous n'aurons pas atteint une certaine stabilité, je pense que cela se poursuivra. Je n'ai donc pas de remarque de fond sur cette décision modificative.

Ce que j'en regrette néanmoins est que sa conséquence ait conduit à un report d'une partie du remboursement d'emprunt sur l'année 2018 normalement prévue en 2017, si j'ai bien compris – mais ce n'est peut-être pas le cas à en juger par le visage de Monsieur Tisler – et qui, potentiellement, va peser sur le budget 2018. Quoiqu'il en soit, nous nous abstiendrons sur cette décision modificative.

M. le Maire : Monsieur Tisler, dites-nous verbalement ce que vous avez exprimé par un langage non verbal.

M. Tisler : Oui, parce que nous touchons là à quelque chose d'important et c'est spécialement dommage que votre groupe n'ait pas été présent à la dernière commission puisque j'avais demandé à Madame Dos Reis précisément d'intervenir sur le recours à l'emprunt. Il faut bien que vous compreniez que nous sommes en décalage d'une année sur le recours à l'emprunt, que nous n'avons engagé en 2017 que les emprunts décidés en 2016 et que ce report d'une année se comprend comme cela. Ce n'est donc pas un report qui pénalise notre budget, c'est au contraire un report qui montre que nous n'avons recours qu'à

l'emprunt dont nous avons besoin. Nous mobilisons l'emprunt pour le moment avec effectivement un différé d'une année, ce qui n'a pas d'incidence, ni sur la capacité d'emprunt, ni sur le poids que cela peut avoir.

Là-dessus, je voudrais indiquer que les deux prochaines commissions des finances auront lieu la première le 19 mars et, à mon appel, la seconde le 18 juin [rires] – celle-là, je ne pouvais pas l'éviter, excusez-moi. Si j'étais certain de la présence de tous les groupes, je redemanderais à Madame Dos Reis la même intervention qu'elle a eue pour précisément nous expliquer ce qui se passe sur l'emprunt.

Donc, si votre décision de vous abstenir sur cette DM vient de ce point, je vous encourage, peut-être, à la reprendre mais vous prenez bien évidemment vos responsabilités en toute liberté.

M. le Maire : Avant de passer au vote, deux éléments. Je ne vais pas paraphraser Jean-Marc Briennon, mais vous voyez qu'en effet cette modification est à la marge.

En second lieu, vous savez qu'il y a des petits bruits qui courent dans la ville et qui sont relayés, parfois, par les réseaux sociaux. Est arrivé à mes oreilles le bruit que la Ville pouvait être mise sous tutelle. Ayant une grande réunion de travail lundi avec Monsieur le Préfet – nous sommes restés toute la matinée ensemble en évoquant divers sujets – je me suis tourné vers lui et je lui ai dit « Monsieur le Préfet, vous allez mettre la ville sous tutelle ? » Il m'a répondu « mais que me racontez-vous, Monsieur le Maire ? ». Je lui ai expliqué qu'il s'agissait de bruits qui couraient. Il m'a dit « mais non, Monsieur le Maire, vous savez bien où vous en êtes de vos finances. Et d'ailleurs, si votre ville devait être mise sous tutelle, sachez qu'il y en aurait 44 qui le seraient avant la vôtre ». 44, sur 47, ce n'est pas mal ? Voilà pour la petite anecdote et cela coupe court. Bien évidemment, je savais où nous en étions avant de poser la question au préfet, mais il faut faire attention à ces « *fake news* », à ces bruits de couloir qui sont complètement infondés et qui ne portent d'ailleurs pas uniquement sur ce sujet.

Je sou mets au vote cette délibération.

La délibération n° 14 est adoptée à la majorité (2 votes contre, 10 abstentions)

→ 15. Subvention d'équilibre au budget annexe des parkings 2017

M. le Maire : Y a-t-il besoin d'explication sur ce sujet ? Frédéric Tisler.

M. Tisler : Je voudrais simplement dire que nous finançons un certain nombre de travaux. Nous sommes également dans la gestion de la suite de la crue. Il est donc nécessaire d'équilibrer le budget annexe. Je pense aussi qu'il faudra peut-être un peu retravailler sur le parking Jean-Jaurès...

M. le Maire : ...avec ce qui vient d'arriver cet après-midi, c'est exact. Je sou mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité (2 abstentions)

→ 16. Attribution d'acomptes de subventions – Budget 2018

M. le Maire : Nous passons à l'attribution d'acomptes de subventions, comme cela se passe annuellement à cette période. Il s'agit d'anticiper des besoins. Y a-t-il des remarques sur ce point ? Je n'en vois pas, je sou mets donc au vote cette délibération.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité

→ 17. Ouverture anticipée de crédits – investissement 2018

M. le Maire : Là aussi, ouverture anticipée de crédits concernant, cette fois-ci, l'investissement. S'il n'y a pas de remarques, je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité (2 abstentions)

DEVELOPPEMENT LOCAL - CITOYENNETE

→ 18. Avis sur le bilan 2016 de mise en œuvre du contrat de ville 2015-2020

M. le Maire : Peut-être des éléments d'explication sur ce point, Madame Riffaud ?

Mme Riffaud : La législation rend obligatoire la présentation d'un rapport sur l'état de la collectivité par rapport au contrat de ville. Ce rapport est présenté au niveau intercommunal sur le territoire de l'ex Seine Amont puisque le contrat de ville avait été voté à cette échelle.

Je vais peut-être simplement citer la participation de certains partenaires à ce contrat de ville, notamment celle de l'État qui a attribué pour le territoire de Seine Amont des crédits dans le cadre de la politique de la ville à hauteur d'un peu plus de 900 000 euros, dont 336 000 pour la commune de Choisy-le-Roi, les crédits de l'EPT qui accorde des financements dans le cadre d'un label « actions innovantes » pour des projets de développement économique, emploi, insertion, des crédits également affectés au titre de la politique de la ville par le Département à hauteur de 47 750 euros pour le territoire Seine Amont, bien évidemment, les financements de la Ville qui viennent compléter les actions, les financements au titre de la politique de la ville, accordés sur les crédits de Choisy-le-Roi.

Également, quelques mots dans ce rapport sur le projet de renouvellement urbain qui s'est engagé en 2016 et la mise en place des conseils citoyens.

En conclusion, je voudrais attirer l'attention sur l'importance de rester vigilant sur l'engagement de ces différents partenaires dans les années à venir, notamment les engagements de l'État et du Conseil régional parce que la politique de la ville repose sur trois piliers – le renouvellement urbain, la cohésion sociale et le développement économique et l'emploi – et le succès de cette politique de la ville ne peut s'opérer que s'il y a des moyens suffisants pour mettre en œuvre ces trois piliers.

M. le Maire : Merci Isabelle Riffaud. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame Baron.

Mme Baron : Comme il s'agit d'un avis, je peux donner le nôtre aussi. C'est un rapport pour trois villes qui concerne la mise en œuvre du contrat de ville et pour moi c'est une antinomie. Il y a une telle contradiction entre les graphismes de financement que vous représentez, les

thématiques, etc., et ce qui est mis ensuite dans le lien social, par exemple la participation des habitants. C'est énorme dans le graphique, on trouve presque 100 %. On trouve l'excuse de l'isolement alors qu'ils ne sont vraiment pas isolés. Dans la prévention de la délinquance, on ne met pas beaucoup de moyens dans cette taxe, qui est stratégique d'ailleurs, et on finance très peu cette thématique alors que la prévention de la délinquance est quelque chose d'important. Il en est de même pour la formation, d'ailleurs nous l'avons toujours dit, et le renforcement du personnel. Il y a beaucoup de personnel, on le voit bien, et l'information n'y est pas. Tout cela fait qu'il n'y a pas beaucoup de succès. Cela ne donne pas l'effet que l'on souhaite. Donc beaucoup, beaucoup de contradictions.

M. le Maire : Madame Riffaud, peut-être.

Mme Riffaud : Je voudrais juste rappeler que la prévention de la délinquance relève de la compétence de l'État et que la formation est avant tout de la compétence du Conseil régional. Je suis ravie, Mme Baron, que vous partagiez notre souci de veiller à l'engagement des partenaires de ce contrat de ville.

M. le Maire : Merci, aussi, de faire le relai auprès de vos amis à la Région. Si vous signez une lettre à Madame Péresse, je serai heureux d'y apposer aussi ma signature, en termes de soutien à l'ensemble de la démarche sur ce sujet. S'il faut éventuellement aussi interpellier Monsieur Ollier, nous serons à vos côtés.

Mme Baron : Croyez-moi, il y a une liberté de parole et nous ne les ratons pas.

M. le Maire : Je souhaite donc que vous soyez entendue. Je soumetts au vote cette délibération.

La délibération n°18 est adoptée à la majorité (2 votes contre, 8 abstentions)

→ 19. Répartition de la subvention municipale aux associations locales pour la réservation d'un transport collectif – 4^{ème} affectation

M. le Maire : Nous poursuivons avec la répartition des subventions municipales aux associations locales. Vous vous souvenez que c'est au moins la troisième ou quatrième fois que nous passons ces délibérations concernant des réservations de transport. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Monsieur Thiam.

M. Thiam : Il s'agit juste de la communication, Monsieur le Maire. Je ne pense pas que toutes les associations qui peuvent bénéficier de ce dispositif soient au courant.

M. le Maire : Madame Benkahla.

Mme Benkahla : Nous avons informé toutes les associations de cette possibilité de candidater pour des demandes de subventions cars. Dix projets peuvent être retenus dans l'année. Merci.

M. le Maire : Il y a eu un travail aussi, je crois, avec le CLVA en début d'année, sur la façon de réorganiser ces questions. Il y avait en effet une répartition annuelle auparavant et c'était quasiment toujours les mêmes qui en bénéficiaient. Nous souhaitons donc créer une dynamique nouvelle autour de cela. Peut-être plus d'explications, Madame Benkahla.

Mme Benkahla : Pour vous rejoindre, Monsieur le Maire, depuis que la distribution de cette enveloppe a été déléguée au service vie associative, il y a une plus grande visibilité, une

plus grande information en direction des associations. Avant ce travail, engagé notamment avec le CLVA, seules quelques associations bénéficiaient de cette possibilité et c'était toujours les mêmes sur plusieurs années. Cela a foncièrement changé parce que nous avons engagé une information globale, sur toutes les aides d'ailleurs. Il y a la question des cars, mais pas seulement. Une grande démarche a donc été engagée depuis la mise en place du CLVA sur une équité de traitement à l'égard des associations et nous poursuivons le travail dans cette direction.

M. le Maire : Merci. Madame Benkahla.

Mme Baron : Pour compléter ce qu'a dit Madame Benkahla, je voulais dire qu'elle a ajouté quelque chose qui est important en priorité par rapport aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Il était important de les faire passer en premier pour qu'elles aient un moyen de transport adéquat du point de vue de leur handicap et je vous en remercie.

M. le Maire : Merci. Monsieur Ziegelmeier.

M. Ziegelmeier : Je voudrais apporter un complément d'information sur deux des trois lignes de cette notice. S'agissant de la première, sur l'UFAAC, il faut noter que cette association fait un gros travail sur l'épanouissement des femmes dans un certain nombre de quartiers de la ville et je crois qu'il est intéressant de les aider dans ce sens. Concernant la dernière ligne, sur l'Union locale des anciens combattants, l'objectif est de permettre que l'ULAC et des collégiens de Matisse puissent faire un travail de mémoire sur l'un des lieux de la guerre de 1914-18.

M. le Maire : Je vous remercie de ces explications. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité

M. le Maire : Je vous remercie. Nous passons aux questions liées à l'habitat, avec trois garanties d'emprunts.

HABITAT

→ **20. Garantie d'emprunt accordée à NOVIGERE pour la construction d'une résidence pour jeunes actifs de 14 logements PLAI située 12 rue Charcot, annexe de la RJA située à proximité du 28 rue d'Alfortville**

M. le Maire : La première concerne la construction d'une résidence pour jeunes actifs de 14 logements par Novigère au 12 rue Charcot. Cela a été évidemment présenté à la commission travaux, urbanisme, cadre de vie et habitat. Y a-t-il des remarques sur cette première garantie d'emprunt ? Non, je sou mets donc cette délibération aux voix.

La délibération n°20 est adoptée à l'unanimité

→ **21. Garantie d'emprunt et subvention de surcharge foncière accordées à VALOPHIS HABITAT pour la reconstruction d'une résidence sociale de 130 logements PLAI située dans l'opération d'aménagement de la Fonderie Fine**

M. le Maire : La deuxième délibération concerne une garantie d'emprunt et subvention de surcharge foncière accordée à Valophis habitat pour la reconstruction d'une résidence

sociale de 130 logements dans l'opération d'aménagement de la Fonderie fine. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Monsieur Druart.

M. Druart : Pour ce point, je tiens à préciser qu'il y a actuellement 60 logements, si j'ai bien lu le document. On parle de reconstruction alors qu'il s'agit plutôt d'une densification. Par conséquent, majoritairement, notre groupe votera contre cette garantie d'emprunt.

M. le Maire : Je ne vais peut-être pas vous faire changer d'avis sur votre vote, mais je vais vous donner une explication. Il s'agit de la reconstitution d'une partie du foyer ADEF, qui va être démolie, où aujourd'hui il y a 300 personnes. Nous en reconstituons donc 130. Lors des négociations avec le préfet, dès lundi, nous étions sur la prise, pour nous, à l'état où en était le foyer lorsque nous avons pris la décision, de 230, et les 70 restants seront pris en charge. Cela entre donc dans le cadre de cette démolition du foyer ADEF et pour aller dans le sens inverse du vôtre, il ne s'agit pas d'une densification de la résidence sociale mais d'une diminution. Je ne doute pas que cela va faire changer votre vote.

Nous passons aux voix.

La délibération n°21 est adoptée à l'unanimité (10 abstentions)

→ **22. Garantie d'emprunt accordée à VALOPHIS HABITAT pour un prêt exceptionnel de la Caisse des dépôts et consignations Action logement – prêt de haut de bilan bonifié – contracté pour les opérations de réhabilitation des logements des deux immeubles Gambetta et Paul Carle-Alphonse Brault**

M. le Maire : Nous poursuivons avec la dernière garantie d'emprunt accordé à Valophis pour un prêt exceptionnel de la Caisse des dépôts et consignations Action logement. Je crois qu'il s'agit d'une modification d'un prêt et d'un changements de taux. Il y a des remarques sur ce sujet ? Non, nous passons donc au vote.

La délibération n°22 est adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

→ **23. Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

M. le Maire : Nous arrivons donc au chapitre des ressources humaines, avec une notice régulière, à savoir la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, nous passons donc au vote.

La délibération n°23 est adoptée à l'unanimité

→ **24. Approbation de la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Choisy-le-Roi et l'Établissement territorial Grand-Orly Seine Bièvre**

M. le Maire : Concernant l'approbation de la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Choisy-le-Roi et l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, y

a-t-il des remarques ? Il s'agit de la poursuite du travail engagé avec le Territoire. Il n'y en a pas, nous passons donc au vote.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

→ 25. Modification des représentants de la commune au Syndicat intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication - SIPPAREC

M. le Maire : Nous en venons aux questions d'administration générale, avec la modification des représentants de la commune au Syndicat intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication, le fameux SIPPAREC. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, je sou mets donc aux voix cette délibération, qui propose comme titulaire Patrice Diguët, en remplacement d'Ali Id Elouali et comme suppléante Nadia Brahimi, en remplacement de la suppléance qu'exerçait auparavant Patrice Diguët.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité (12 abstentions)

→ 26. Création d'un règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres

M. le Maire : Y a-t-il des remarques sur ce sujet, qui a été présenté aussi à la commission ? Il n'y a pas de problème, nous passons donc au vote.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité

→ 27. Compte-rendu des décisions L 2122.22

M. le Maire : Enfin, sur le compte-rendu des décisions prises par moi-même, les L2122.22, y a-t-il des remarques ? Monsieur Druart.

M. Druart : J'avais une interrogation sur la préemption du 9 rue Pompadour, à Choisy-le-Roi, pour 693 000 euros, c'est la décision n° 17414. Je voudrais savoir quelle est la destination de ce bâtiment préempté par la municipalité. Va-t-il être détruit ? Quel est le projet, sachant que l'on sort carrément d'une zone d'aménagement telle que celle du Lugo, la fois dernière.

M. le Maire : La réponse est très simple, c'est dans le cadre du NPNRU, renouvellement urbain. Vous savez que dans le cadre de la loi, que vous connaissez tous, nous ne pouvons pas être sur le un pour un sur le territoire du NPNRU. Il faut donc trouver des possibilités de relogement à l'intérieur du périmètre. C'est donc dans le cadre de cette reconstitution que nous travaillons dans le diffus. Gabriel Roche, excuse-moi je ne t'avais pas vu.

M. Roche : Sauf erreur de ma part, l'avenue Victor Hugo est un axe prioritaire, qui est porté à connaissance sur le document cadre d'urbanisme, Monsieur Diguët. Nous sommes donc bien dans une zone qui est amenée à évoluer, sur un axe majeur de Choisy-le-Roi, me semble-t-il.

M. le Maire : Voilà pour l'explication, qui vous convient ?

M. Druart : Oui, tout à fait.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres remarques ? Madame Baron

Mme Baron : Pour la 17419, j'aimerais une petite explication.

M. le Maire : Pouvez-vous préciser ce qu'est la 17419 ?

Mme Baron : Une convention d'occupation d'un pavillon, avec un couple, voie des Roses.

M. le Maire : Monsieur Richard.

M. Richard : La Ville est susceptible d'acquérir, dans le cadre de la préemption, etc., des pavillons, des appartements. Le choix de l'exécutif est autant que possible de ne jamais les laisser vides dans l'attente de leur usage futur et vous voyez donc passer régulièrement des conventions d'occupation précaire par lesquelles nous mettons ce patrimoine, ces logements en location au bénéfice de Choisyens.

Mme Baron : Je voudrais savoir comment vous les choisissez. Y a-t-il une liste ?

M. le Maire : Comment nous choisissons les gens qui occupent ces logements ? Il y a des obligations de service, cela peut être lié aux responsabilités exercées. Par exemple le fermier vit dans la ferme... que voulez-vous que je vous dise ?

Un travail a été fait d'ailleurs pour répertorier l'ensemble du patrimoine et du personnel qui était dans ce patrimoine, les bibliothécaires, les gardiens, etc.

M. Roche : Tout à fait. C'est temporaire, c'est bien précaire. C'est un dossier dans lequel nous essayons de faire aboutir des demandes de logement, parce qu'il y a forcément une demande de logement derrière ces occupations. Je n'ai pas en tête l'entrée, cela ne date pas d'aujourd'hui. Moi, en l'occurrence, je m'intéresse aux sorties.

M. le Maire : Il n'y a pas d'autres remarques sur ces décisions ? Merci.

L'ordre du jour des dossiers sur lesquels nous avons à délibérer est clos mais nous avons deux vœux à examiner.

QUESTIONS DIVERSES

→ 28. vœu présenté par le groupe des élu-e-s écologistes pour une non adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)

M. le Maire : Je vous propose de commencer par le vœu présenté par le groupe des élus écologistes pour une non adhésion au Syndicat des eaux d'Ile-de-France. Monsieur Id Elouali.

M. Id Elouali : En préambule, Monsieur le Maire, nous allons présenter ce vœu avec le sentiment d'être quand même en décalage parce que le lieu de décision, c'était hier à l'EPT.

Nous aurions aimé que cette question extrêmement sensible soit débattue en Conseil municipal, ou à tout le moins dans le cadre d'un Conseil municipal extraordinaire comme nous en avons fait la demande. Aujourd'hui nous allons le faire, la décision a été prise hier.

Nous savons donc que la Ville de Choisy-le-Roi va ré-adhérer au SEDIF. Le problème est que les élus écologistes sont contre cette ré-adhésion, et voici pourquoi. Si vous me permettez, je vais donner lecture de ce vœu :

Pour une non adhésion au SEDIF

Choisy-le-Roi adhère au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) depuis une centaine d'année (1922). Ce Syndicat délègue la gestion de l'eau potable (captation, traitement et distribution) à une entreprise privée, aujourd'hui Veolia IDF, filiale de la multinationale Veolia. Le contrat en cours entre le SEDIF et Veolia date de 2011 pour une période de 12 ans. Ainsi, via le SEDIF, la ville de Choisy-le-Roi est liée par contrat à Veolia jusqu'en 2023.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, a conduit à ce que les communes (ou les intercommunalités) du territoire de la Métropole du Grand Paris ne soient plus adhérentes au SEDIF.

Ainsi, si les Établissement Public Territoriaux (EPT), qui ont la compétence eau, souhaitent adhérer au SEDIF, ils doivent le manifester avant le 31 décembre 2017.

Actuellement, trois EPT n'ont toujours pas manifesté leur volonté d'adhésion, parmi lesquels figure l'EPT 12, Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB).

Depuis un peu plus d'un an, le GOSB a missionné un cabinet pour étudier la faisabilité technique, juridique et financière d'un passage à une gestion publique de l'eau.

Toutefois, cette étude nécessite d'être plus poussée et affinée sur des points techniques et financiers, pour aider les villes à déterminer leur choix sur la gestion de l'eau. Deux années semblent au minimum nécessaires.

Un échange entre trois présidents d'EPT (Est-Ensemble, Plaine Commune et Grand-Orly Seine Bièvre) et le président du SEDIF, M. Santini, s'est tenu le vendredi 20 octobre 2017. Un accord sur le principe de signer une convention provisoire entre les trois Territoires et le syndicat pour deux ans s'en est dégagé. Ce temps pourra donc être mis à profit pour poursuivre les études de faisabilité d'une gestion publique et déterminer les périmètres et les bons modèles techniques et économiques, ainsi que pour mener le débat avec les élu-es et la population.

Aussi,

Considérant que le Grand-Orly Seine Bièvre – c'est-à-dire notre territoire – permet à chaque commune de décider du choix qu'elle souhaite donner à la gestion de l'eau,

Considérant que, jusqu'à présent, une ville pouvait quitter le SEDIF uniquement si les deux tiers des villes adhérentes donnaient leur accord, contraignant ainsi chacune d'elle sur leur liberté à déterminer leur choix de gestion de l'eau,

Considérant que 12 villes du Territoire ont fait part de leur volonté de saisir l'opportunité du changement législatif pour que soient menées des études dans la perspective de revenir à une gestion publique de l'eau (Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Kremlin-Bicêtre, L'Hay-les-Roses, Orly, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Vitry-sur-Seine),

Considérant que l'eau, comme ressource vitale à la vie, n'est pas une marchandise et nécessite une gestion parcimonieuse, antinomique avec la gestion privée actuelle, qui favorise la rente aux actionnaires au détriment de ce que représente le coût réel de l'eau,

Considérant que rien ne justifie que les Choisyens paient plus cher auprès d'un délégataire ce qu'une régie publique leur fournirait au juste coût de revient (un gain de l'ordre de 30% est possible), tout en renouvelant les équipements pour un service public performant, solidaire et responsable à l'égard des générations futures,

Considérant que la gestion de l'eau, comme bien commun à l'humanité, doit être guidée par l'intérêt général et mérite une gestion publique conjuguant solidarité, développement durable des territoires, qualité de vie et préservation des ressources naturelles,

Considérant que lors du choix du mode de de gestion qui s'est déroulé en 2014, le Conseil municipal s'était prononcé pour une gestion publique de l'eau,

Le Conseil municipal de Choisy-le-Roi, réuni en séance du 20 Décembre 2017 demande au Maire :

- *d'affirmer son attachement au service public de l'eau et à un mode de gestion en régie publique de l'eau pour notre Ville ;*
- *d'approuver la démarche de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de travailler résolument lors de ces deux prochaines années à trouver des solutions techniques, juridiques et financières permettant de passer éventuellement à une gestion publique démocratique, écologique de l'eau.*

(Applaudissements parmi le public)

M. le Maire : Le règlement du Conseil municipal ne permet pas au public de s'exprimer. Soyez attentive, Madame Grille, au deuxième vœu qui va être présenté.

Y a-t-il des remarques concernant ce vœu ? S'il y a encore des remarques du public, je demanderai que la séance se poursuive à huis clos. Monsieur Id Elouali, pouvez-vous intervenir auprès de vos amis s'il vous plaît ? Monsieur Druart.

M. Druart : Je souhaite remercier le groupe des élus écologistes pour ce vœu, que nous soutenons dans sa grande majorité. Nous espérons que la gestion de l'eau soit une gestion publique.

M. le Maire : c'est très bien. Je pense que tout le monde a vu le deuxième vœu qui va être présenté. Monsieur Ziegelmeyer, sur ce premier vœu.

M. Ziegelmeyer : Je voulais donner deux ou trois éléments, qui seront repris en partie dans la discussion sur le vœu suivant.

Ce que je trouve problématique dans ce vœu, d'abord, c'est qu'il est assez négatif, à la différence de celui qui est proposé derrière, dans lequel nous sommes sur des choses beaucoup plus affirmées. À la fin, on ne parle que de passer éventuellement en régie publique, à la différence, là aussi, du vœu qui sera proposé à la suite.

Ensuite, ce n'est pas très clair sur le SEDIF. Il y a un titre accrocheur – j'aurais pu dire racoleur – et ensuite la situation de ce syndicat est complètement diluée. Je sais que l'eau est un bon solvant, mais franchement, il est difficile de s'y retrouver.

Par ailleurs, et cela avait été évoqué dans cette salle lors de la réunion sur le département par du personnel de Veolia, il n'y a rien sur ce personnel et sur les conséquences sociales.

Enfin, une raison qui n'engage que moi, c'est qu'il y a eu la question de la restauration collective. Aujourd'hui il y a l'eau et je pense que nous aurons bientôt un autre sujet parce que l'objectif, à chaque fois, c'est de chercher ce qui divise la majorité plutôt que d'essayer de la rassembler. Nous sommes un certain nombre autour de cette table à essayer plutôt de la rassembler, cette majorité. Par exemple nous aurions pu nous retrouver ensemble et nous pourrions encore retrouver ensemble sur la défense du département et des nombreux services publics qu'il met en avant et j'en prends un, qui concerne l'eau, l'assainissement qui, dans ce département, est en régie publique. Mais non, on préfère être dans la division, la séparation, etc.

C'est vrai que la situation politique du pays et de l'Europe permet cette division. Un rouleau compresseur ultralibéral au gouvernement, ce n'est pas grave, divisons-nous. Une gauche – désolé – en miettes chez tous et donc, oui, oui, cela doit permettre aussi cette division, continuons à nous émietter et à nous diviser, ici au niveau du pays. Et puis, plus grave encore pour ceux qui regardent encore les actualités, une extrême-droite qui dans certains pays est aux portes du pouvoir, dans d'autres, est déjà dans le vestibule et, en Autriche, est déjà bien assise à table. Alors, continuons à nous diviser, continuons à ouvrir la porte aux ultralibéraux et aux fachos plutôt que d'essayer de nous rassembler. Je trouve dommage que nous soyons encore une fois sur un nouveau sujet, avant le prochain, dans la division.

Force est donc de constater que je voterai évidemment contre ce vœu de division de la majorité municipale.

M. le Maire : Peut-être quelques éléments sur ce vœu. D'une part, de fait, il est en décalage avec le temps.

Sachez que j'ai demandé au président de la commission travaux, urbanisme, cadre de vie et aménagement de créer les conditions d'une commission extraordinaire pour que nous puissions nous réunir, puisqu'il n'y a pas voix délibérative. Il s'agissait d'un débat pour que nous puissions nous voir auparavant. Les conditions n'ont pas été rassemblées pour trouver une date. Dont acte, il n'y a pas eu possibilité de créer une commission élargie, comme il y a eu une commission élargie sur la question de restauration. Ce n'est pas grave.

Cela étant, un certain nombre de considérants, dans ce vœu, sont intéressants et me conviennent bien, et nous le verrons tout à l'heure, dans le vœu suivant.

Par contre, ce n'est pas possible de le voter, parce qu'il est en décalage avec l'actualité, mais aussi parce qu'il comporte des contre-vérités. Dans le considérant concernant les 12 villes, ce qui est écrit est faux puisque l'Hay-les-Roses ne fait pas partie des 12 villes, donc nous ne pouvons pas le voter en l'état du fait de cette erreur. Par ailleurs, il y a des villes qui ne pouvaient prendre part au vote puisqu'elles ne sont pas membres du SEDIF, je pense à Valenton et Villeneuve-Saint-Georges. Le vœu par lui-même est donc plein d'incohérences et de contre-vérités, d'autant plus que ces villes sont en DSP avec Suez, un autre grand groupe international.

Et il y a des éléments, dans les considérants, qui sont un peu aléatoires : « une régie publique leur fournirait au juste coût de revient (un gain de 30% est possible) tout en renouvelant les équipements, etc. ». Je ne parle pas du « un gain de l'ordre de 30 % est possible ». Je crois que dans un vœu on ne peut pas être dans l'approximation, et un vœu doit être adressé à une entité, une collectivité autre, Préfet, Région, Gouvernement, EPT ou Président de l'EPT.

Il y a, néanmoins, le considérant mentionnant « la gestion de l'eau, comme bien commun à l'humanité, etc. », qui me va très bien. Il y a des choses qui me vont bien, même, à la rigueur, la conclusion du vœu, pourquoi pas.

Mais il est hors temps et c'est pour cela que je pense qu'il ne faut pas voter ce vœu mais, par contre, être à l'écoute du vœu qui va suivre et le voter massivement.

Je sou mets quand même, malgré ces remarques, ce vœu aux voix. Monsieur Briennon, puis Monsieur Tisler.

M. Briennon : je pense que vous ne pouvez pas soumettre ce vœu au vote avant d'avoir présenté le deuxième vœu. Les deux vœux concernent le même sujet avec des axes différents, avec des visions différentes. On parle, dans les deux cas de figure, d'une adhésion ou d'une non adhésion au SEDIF. Quoi qu'il en soit, et dans les deux cas de figure, nous savons tous autour de cette table que la décision s'est prise hier soir, qu'elle est irréversible pour les 20, 30, 40, 50 ans qui viennent. Je veux bien que nous votions vœu par vœu, néanmoins je souhaite que, dans la délibération et dans l'approche, les deux vœux soient présentés avant, en particulier, les explications de vote de ma part et avant les votes globaux de l'ensemble des conseillers municipaux.

M. Tisler : Le groupe socialiste avait effectivement prévu de s'exprimer sur les deux vœux puisque l'explication du vote de l'un et du non vote de l'autre nécessite effectivement la présentation des deux vœux.

M. le Maire : Nous prenons donc la décision de présenter le deuxième vœu ? Allons-y.

Le deuxième vœu est présenté par les élus des groupes « Communiste-Républicain et citoyen », « Socialiste et Républicain » et « Union pour une écologie solidaire », et ce vœu est intitulé « Pour une régie publique de l'eau ». Pour le présenter, Patrick Hervy.

→ 29. Vœu présenté par les élu-e-s des groupes « Communiste-Républicain et citoyen », « Socialiste et Républicain », « Union pour une écologie solidaire » pour une régie publique de l'eau

M. Hervy : Quelques mots d'introduction avant de vous lire ce vœu. Effectivement, le 19 décembre, hier, donc, le Conseil du territoire d'Orly Seine Bièvre a eu à se prononcer sur la ré-adhésion au SEDIF des villes concernées du territoire, comme l'impose la loi NOTRe.

Ce sujet a fait et continue de faire débat, et il nous paraissait donc important de clarifier la position de la majorité municipale à l'occasion du Conseil de ce soir.

Quelques rappels avant d'avoir le plaisir de présenter le vœu des groupes « Communiste-Républicain et citoyen », comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, « Socialiste et Républicain » et « Union pour une écologie solidaire » – ce sont aussi des écologistes, me semble-t-il.

Sur les valeurs tout d'abord, nous affirmons que pour nous, l'eau est un bien commun de l'humanité. Ce ne doit pas être une marchandise et cette bataille n'est pas le monopole de quelques-uns. Je pense pouvoir assurer que tous les élu-e-s de notre majorité municipale partagent ce point de vue, ici ce soir. Affirmer cela, c'est aussi affirmer que ce bien commun devrait faire l'objet d'un service public national de l'eau – tout comme l'était l'électricité ou le gaz, permettez-moi ce petit détour, il y a des expériences sur lesquelles il n'est pas inutile de revenir. Hélas, les gouvernements successifs, y compris l'actuel, ne partagent pas cette

vision. Nous constatons quotidiennement les effets de la libéralisation du marché de l'électricité, pour ne prendre que cet exemple, lorsque l'on passe d'un service public, dont les « bénéfiques » – bénéfiques entre guillemets puisqu'en général un service public ne fait pas de bénéfiques – sont réinvestis pour développer l'entreprise, l'emploi ou les services, à une entreprise privée dont le seul objectif est avant tout économique et livré à l'actionnariat. Je ne ferai pas état non plus de ce que nous connaissons sur les transports, la santé, la poste, pour ne citer que ceux-là, dont personne ne parle, par contre.

Sur l'histoire ensuite, que nous ne réécrivons pas non plus en rappelant ici, ce soir, qu'en 2010, nos élus au SEDIF avaient voté pour le retour du SEDIF à une régie publique et que ceux-là déjà, à cette époque, dont Daniel Davisse, vice-président du SEDIF, maire de Choisy alors, s'étaient opposés, hélas sans succès, à ce que ce vote se fasse à bulletin secret.

Sur l'aspect social, enfin, car l'intervention des élu-e-s de la Ville au SEDIF, donc de notre majorité, au cours des négociations avec Veolia, a également permis d'inclure dans le contrat de délégation de service public d'importantes garanties de protection sociale des plus favorisés et de solidarité internationale. Nous pouvons aujourd'hui affirmer fièrement que grâce à notre engagement Veolia n'a jamais procédé à une coupure d'eau pour défaut de paiement sur le territoire du SEDIF.

Ce sont quelques éléments d'histoire qu'il me paraissait important de rappeler pour peut-être rompre avec certaines rumeurs, radio trottoir ou je ne sais plus comment vous les appelez tout à l'heure, Monsieur le Maire, les bruits de couloir. Je vais donc vous donner lecture du vœu, qui est donc présenté par les élus des groupes « Communiste-Républicain et citoyen », « Socialiste et Républicain » et « Union pour une écologie solidaire », intitulé « Pour une régie publique de l'eau ».

La loi NOTRe impose aux Établissements publics territoriaux (EPT) de délibérer sur leur choix concernant l'approvisionnement en eau potable d'ici la fin de l'année 2017.

Concernant le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, 17 des 24 villes sont actuellement adhérentes au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

Certaines villes de notre EPT ont émis la volonté de ne plus être adhérentes et de rechercher les solutions pour s'approvisionner en eau potable par l'intermédiaire d'une régie publique.

Nous affirmons également notre souhait d'une régie publique de l'eau, à des conditions tarifaires égales ou inférieures au coût actuel et à un niveau de qualité et de services identiques.

Nous considérons que la dimension intercommunale peut permettre ce mode de gestion et que le SEDIF peut être ce syndicat, s'il s'inscrit dans cette perspective de régie publique.

Cependant, en l'absence de perspective immédiate, nous souhaitons participer au débat sur le futur mode de gestion et à la décision, tout en continuant à être adhérent du SEDIF.

Nous considérons que l'intercommunalité est une richesse et que le SEDIF n'est pas un obstacle pour le passage en régie publique.

Aussi,

- *Considérant les attendus de la loi NOTRe,*
- *Considérant que l'eau est un bien commun essentiel et qu'il doit être accessible à tous,*

- *Considérant que la dimension intercommunale est le moyen de garantir cet intérêt commun,*
- *Considérant que le Conseil territorial n'a pas le temps de délibérer sereinement et efficacement,*
- *Considérant qu'une solution transitoire de convention avec le SEDIF peut permettre à certaines villes de continuer à s'approvisionner tout en ne renouvelant pas leur adhésion,*
- *Considérant que toutes les solutions n'ont pas été explorées pour concilier les perspectives des exigences qui ont été exprimées,*
- *Considérant que le contrat avec l'entreprise VEOLIA arrive à échéance en 2022,*
- *Considérant que l'EPT est également la bonne dimension pour engager la réflexion sur une régie publique de l'eau à l'échelle du territoire,*
- *Considérant que le renouvellement de l'adhésion au SEDIF nous donnera le droit de participer aux débats et aux décisions du syndicat,*

Le Conseil municipal de Choisy-le-Roi, réuni en séance du 20 décembre 2017, demande au Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de poursuivre les études afin de déterminer les solutions envisageables pour mettre en place l'approvisionnement du territoire en eau potable dans le cadre d'une régie publique.

Ainsi, il demande que soit pris en considération le souhait de la ville de Choisy-le-Roi de rester adhérente du SEDIF, tout en participant au groupe de travail dédié à cette question.

M. le Maire : Merci. Ce deuxième vœu a donc été présenté. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame Guinery.

Mme Guinery : Ce n'est qu'un vœu, déjà. Deuxièmement, je pense que c'est assez inutile de faire de l'analyse grammaticale et d'essayer de montrer qu'un vœu est peut-être mal rédigé alors que l'autre est beaucoup plus sérieux. Je pense que l'on ne peut qu'être d'accord sur le constat. Sur la gestion publique de l'eau, je crois que tout le monde est d'accord. Vous l'exprimez dans votre vœu, nous l'exprimons aussi. Par contre, il faut être clair. Le désaccord porte sur l'adhésion ou pas au SEDIF et sur la méthode qui consiste à accepter cette espèce de moratoire de deux ans. C'est là-dessus que porte notre désaccord. Peut-être n'est-ce pas assez clair dans ce vœu, vous pouvez faire toutes les analyses grammaticales que vous voulez, je pense que cela a un côté quand même un peu condescendant que je ne trouve pas très agréable au sein d'un Conseil municipal.

Voilà ce que je voulais dire. Ce qui m'importe est surtout la méthode et le fait, bien sûr, que, contrairement à d'autres villes, cette question n'ait pas été abordée au sein du Conseil, parce que c'est un débat important, mais j'avoue que la condescendance ne me plaît pas beaucoup.

M. le Maire : C'est un terme que je vais retenir, Madame Guinery. Monsieur Thiam.

M. Thiam : si je comprends bien, Monsieur Id Elouali et son groupe a émis un vœu et en opposition, pour le contrer, on a le vœu de l'autre partie de la majorité. On parle de l'eau. Comme Monsieur Ziegelmeyer le disait, il y a si peu de temps, c'est un bien commun. Pourquoi, à Choisy-le-Roi, n'y a-t-il pas de lieu de parole, de forum où l'on pourrait convier les Choisyens, les élus, de la majorité et de l'opposition ?

Comme vous le dites et le rappelez, c'est un bien commun à l'humanité. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de discussion en temps et en heure sur ce sujet, sur lequel on pourrait avoir des avis en opposition mais sur lequel je pense qu'on pourrait trouver une même voix ? Quand j'entends s'exprimer des Choisyennes, c'est un peu bruyant mais je trouve que c'est très bien. Il faut venir au Conseil municipal, il faut participer parce que nous ne sommes que des élus et nous sommes là pour vous représenter, et pas autre chose. Je vous remercie.

M. le Maire : Monsieur Id Elouali.

M. Id Elouali : Monsieur le Maire, évidemment, sur le fond du vœu que vos groupes ont présenté, on ne peut qu'être d'accord. Bien sûr, qui ne serait pas d'accord autour de cette majorité et je dirai même, au-delà de la majorité ? La question de l'eau, aujourd'hui, est au-delà des clivages gauche-droite. Nous avons des élus de droite, j'en parlais hier au Conseil du Territoire à Monsieur Panetta, qui n'est pas présent aujourd'hui avec nous, et je lui disais que Estrosi, à Nice, « Monsieur Droite », revient à la régie publique de l'eau, à une régie municipale directe de l'eau, pas pour des raisons idéologiques, pour des raisons qui lui appartiennent, notamment des raisons économiques.

La question du fond ne peut donc qu'être partagée quand on est pour une régie publique. Pour notre part, nous nous indignons, nous nous interrogeons. Les Choisyens ne comprennent pas. Comment se fait-il que notre ville, ville dite « de gauche », d'histoire, de fondements, de valeurs, soit à part ? Le vœu que nous avons présenté – Madame Guinery parlait d'une analyse grammaticale – vous a été présenté largement en avance, nous aurions pu avoir vos remarques, vos observations. C'est fort dommage de les mettre ici, au Conseil municipal. Nous ne comprenons pas pourquoi le Choisyen, pourquoi le consommateur et surtout le citoyen choisyen doit continuer, seul, ne serait-ce que pour deux ans – et c'est deux ans de trop – de manière directe ou indirecte, à arrondir les fins de mois – excusez-moi pour l'euphémisme – des actionnaires de Veolia.

J'ai été extrêmement sensible aux interventions de Monsieur de Maire d'Ivry, à sa déclaration hier, j'ai lu avec bonheur la déclaration des élus communistes du Département, rejoignant les positions des élus socialistes, rejoignant également celles des écologistes. Alors, quand Monsieur Ziegelmeyer me fait le procès de la division, excusez-moi, pardon, qui divise qui ? Nous avons un socle commun de valeurs.

Pour conclure, nous avons acté un socle commun dont je pense que l'eau est une colonne vertébrale, importante. Les déclarations que nous avons entendues hier auraient pu être les nôtres. Le vœu que nous avons présenté ce soir, vous l'avez analysé, c'est bien et je vais transmettre vos analyses également à nos collègues de la Ville de Vitry parce qu'il est mot pour mot le vœu qui a été présenté par le groupe communiste à Vitry-sur-Seine. Il n'est peut-être pas d'actualité mais pour conclure, ce qui est d'actualité, Monsieur le Maire, d'une triste actualité et qui est irréversible, c'est qu'aujourd'hui nous avons ré-adhéré malgré nous au SEDIF et c'est une réalité qui restera toujours d'actualité, hélas.

M. le Maire : Merci, mais il y aura des éléments de réponse très factuels sur ce qui vient d'être dit et ces contre-vérités. Monsieur Tisler.

M. Tisler : Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers amis du public, le groupe des élus socialistes et républicains a activement participé à la rédaction, et donc votera le vœu « pour une régie publique de l'eau » tel qu'il nous est présenté ce soir, et nous justifierons notre vote en rappelant un certain nombre de points qui sont à nos yeux très importants dans ce dossier si complexe de la gestion de l'eau en Ile-de-France et pour Choisy-le-Roi en particulier, sachant précisément que ce que je viens d'entendre des interventions respectives renforcera notre argumentation.

C'est un sujet qui nous concerne à plusieurs titres. Nous sommes membres du SEDIF et nous avons l'usine des eaux sur notre territoire communal, ce qui nous amène à une responsabilité peut-être un peu plus particulière dans la décision à prendre, et peut-être une relation traditionnellement plus privilégiée avec le SEDIF. Pour nous, l'eau est un bien commun, une ressource naturelle qui doit rester accessible à tous au niveau de son coût, sans aucune restriction quant à sa qualité sanitaire et environnementale. Le prix de l'eau, c'est la captation, le traitement, la distribution et, en bout de cycle, l'assainissement. Le principe fondamental est à nos yeux de garder la maîtrise de l'ensemble de ce cycle dans une logique de service public. Je ne peux pas être plus net.

Les enjeux colossaux de ce service public de l'eau sont à nos yeux bien supérieurs à la capacité de gestion de notre commune, Choisy-le-Roi, à son échelle. La logique d'une gestion en régie publique ne peut s'envisager que dans un cadre intercommunal et c'est bien là le premier principe à mettre fortement en avant dans ce débat. Ce cadre intercommunal peut rester le SEDIF, à condition – et je dis bien à condition – de modifier considérablement son mode de gestion actuelle. Ce cadre peut aussi être un nouveau syndicat intercommunal auquel nous participerions, peut-être plus restreint en nombre de communes membres. Ce cadre pourrait être aussi le Territoire, pourquoi pas. Le Territoire est maintenant compétent en matière d'eau potable, tout est ouvert sur ce domaine.

Revenons au SEDIF. Qu'est-ce qui pose fondamentalement problème aujourd'hui ? Est-ce la nature du SEDIF, syndicat intercommunal ? N'est-ce pas plutôt la gestion déléguée à Veolia ? Or le contrat avec Veolia n'arrive à expiration qu'en 2022. C'est bien cette échéance-là, 2022 et pas une autre, qui devrait nous permettre de nous donner le temps d'une réflexion technique et politique devant nous amener à prendre sereinement – je dis bien sereinement – les meilleures décisions, car c'est bien là notre responsabilité d'élus. Pour répondre à Monsieur Id Elouali, qui se demande pourquoi nous contribuons à arrondir les fins de mois de Veolia, prendre maintenant une décision de sortie du SEDIF, peut-on le faire en toute connaissance de cause ? Est-ce qu'on a chiffré, ne serait-ce que pour notre commune, le coût de cette sortie, ce coût qui devrait prendre en compte l'intégralité des investissements déjà réalisés pour moderniser et mettre aux normes les usines de traitement des eaux usées, par exemple cette estimation...

Je crois que je vais là me sentir injurié.

M. le Maire : Madame, je vous ai entendu jusqu'ici. Une autre remarque, et ce n'est plus admissible.

M. Tisler : Nous sommes bien là dans le cadre d'une injure publique à un élu dans l'exercice de ses fonctions. Attention ! Madame Joëlle Grille En voici une deuxième : « tu es payé par qui ? », la première ayant été « enculé », je le dis pour que ce soit au procès-verbal.

Je voudrais maintenant pouvoir poursuivre mon propos sereinement après les deux remarques que je viens de faire. Nous sommes dans la logique d'un précontentieux juridique.

Je continue mon propos et tout cela sera bien sûr au procès-verbal avec les mots exacts que je viens de retraduire. Je reprends donc au début de mon paragraphe parce que c'est précisément celui auquel je tiens le plus.

Prendre maintenant une décision de sortie du SEDIF, peut-on le faire en toute connaissance de cause ? Est-ce qu'on a chiffré, ne serait-ce que pour notre commune, le coût de cette sortie, ce coût qui devrait prendre en compte l'intégralité des investissements déjà réalisés pour moderniser et mettre aux normes les usines de traitement des eaux usées, par

exemple cette estimation de coûts qu'il faudrait avancer pour mettre en conformité les 40 % du réseau d'assainissement choisyen qui ne le sont pas encore ? Sortir du SEDIF maintenant, quid du personnel hautement qualifié à embaucher pour qu'il soit opérationnel à la seconde même qui suivra les douze coups de minuit du dernier jour de notre appartenance au SEDIF ? Et qui l'embauche ? Choisy-le-Roi tout seul ? Plusieurs communes ? Sur la base de quelles négociations et de quelle structure juridique ?

La pression actuelle sur la sortie du SEDIF est dangereuse et irréfléchie. Elle est de nature à nous empêcher de voir sur quoi nous devrions travailler. C'est sur la sortie de Veolia du SEDIF qu'il nous semble beaucoup plus réaliste de se donner quatre ans pour y parvenir. C'est sur l'adoption collective du meilleur périmètre géographique, du meilleur regroupement communal possible qu'il nous faut travailler, et nous avons dit que ce périmètre n'était pas forcément celui du SEDIF actuel. Ainsi, en menant ce travail nous maintiendrons et nous amplifierons un certain nombre de dispositifs déjà initiés par le SEDIF, comme par exemple Phyt'Eaux Cités, qui protège les milieux naturels et la nappe phréatique, comme par exemple tout le dispositif d'aide sociale autour du paiement des factures, comme par exemple les programmes de sensibilisation aux économies d'eau, les programmes de coopération internationale. On ne peut vraiment pas balayer tout cela d'un revers de manche en inventant un calendrier contraint de nature à nous enfermer dans des échéances politiciennes parfois bien loin des meilleures décisions à prendre.

Donc, même si la décision finale ne nous appartient pas, puisqu'elle a été prise hier par le Territoire, les élus socialistes et républicains ne voient vraiment pas l'intérêt de quitter le SEDIF précipitamment, les conséquences financières n'en ayant jamais été sérieusement étudiées par personne, y compris par les communes qui prennent une option tactique différente, et c'est là précisément où on les attend. Ce serait d'autant plus ridicule que les communes décidant maintenant de le faire – et cela personne ne l'a dit vraiment, en tout cas pas Monsieur Id Elouali – seraient de toute façon obligées de continuer à s'approvisionner auprès du SEDIF jusqu'en 2022, en ayant perdu tout moyen d'améliorer la gestion du syndicat de l'intérieur tout en ayant subi des pénalités de sortie. Cela fait quand même un peu beaucoup et c'est en tout cas supérieur à l'arrondissement des fins de mois de Veolia tel qu'il nous a été décrit par Monsieur Id Elouali. De ce fait, nous ne voterons pas le vœu pour une non adhésion au SEDIF car nous ne partageons qu'une seule chose avec lui : un attachement au service public de l'eau, sans partager du tout la stratégie proposée pour y parvenir. Ce n'est pas un problème d'analyse grammaticale, c'est un problème politique et c'est un problème de stratégie.

Pour finir, et à titre tout à fait personnel, sans engager mon groupe, je tiens vraiment à remercier Monsieur Thiam de ses leçons sur la cohérence de notre majorité municipale, tant son parcours politique est un modèle de cohérence et de rectitude. Merci de votre attention.

M. le Maire : Merci. Qui souhaite reprendre la parole ? Madame Baron, Monsieur Briennon et Monsieur Diguet.

Mme Baron : Je suis assez bouleversée avec tout ce qui arrive, parce que je vous signale que nous n'avons droit à aucune commission ni à une commission élargie, nous ne sommes pas au T12 et pour donner vraiment notre avis, il faut connaître tous les éléments du problème. En écoutant chacun, je pense que Monsieur Thiam a bien raison. Je suis très contente que les habitants soient là, parce qu'il faut qu'ils soient aussi à l'écoute. C'est la régie publique, donc c'est bien qu'il y ait aussi des publics.

Je suis assez étonnée parce que je doute que la gestion de l'eau soit meilleure lors du basculement en régie de la collectivité. Il y a des collectivités chez qui cela marchera bien, on a parlé de Monsieur Estrosi, peut-être a-t-il davantage de moyens, etc., mais il y a

d'autres collectivités où il y a des risques. La véritable transparence, avec la gestion citoyenne, on a déjà vu cela avec le collectif de la restauration, etc., et les parents d'élèves, cet argument de la participation citoyenne, cela me fait peur. Nous ne sommes pas concertés, etc. Il y a eu aussi, comme dit Monsieur Tisler, le côté de la transparence par rapport à Veolia. Ils feront sûrement allusion à la chambre des comptes, qui a dernièrement épinglé le SEDIF sur la rémunération trop importante versée à Veolia, c'est un fait aussi. Mais ce qu'il faut dire, et Monsieur Tisler l'a quand même bien traité à présent, c'est que le coût des études est exorbitant. Est-ce que, comme le disait Ali Id Elouali, cela va se répercuter sur nos factures ? Le petit problème qu'il y a eu avec Veolia, ce n'est rien par rapport au coût énorme des études. Qui paiera ? C'est toujours le citoyen.

Comme je n'ai pas participé au T12, je voulais dire en conclusion ce qu'a dit M. Richard Dell'Agnola : « dévier les réseaux nécessite des investissements lourds et le recrutement de personnel dédié alors que l'équilibre du budget est déjà compliqué pour le Territoire, lequel reste un outil fragile en place depuis seulement deux ans, avec une durée de vie et des ressources incertaines. En outre, Est Ensemble a déjà fait deux études - Est Ensemble, c'est Gérard Cosme, qui disait l'eau est un bien universel, nous sommes d'accord avec cela - qui ont abouti à des coûts beaucoup plus chers. Défendre la régie publique coûte que coûte relève donc de l'idéologie ». Cela, c'est sûr, parce que pour moi c'est bien un problème de contrôle politique du syndicat des eaux, j'avais vu cela au départ. « L'eau est un bien public », poursuit Monsieur Dell'Agnola, « qui n'a pas de prix, certes, mais elle a un coût. Actuellement, le SEDIF opère déjà un service public de l'eau. Sortir du SEDIF pour deux ans empêcherait la collectivité d'avoir une voix délibérative et d'être dans les organes décisionnels ».

M. Briennon : Monsieur le Maire, chers collègues, je pense que nous sommes tous autour de cette table dans une vision qui est une vision de l'eau, bien commun à partager, à utiliser de façon extrêmement parcimonieuse. Ce sont des éléments que personne, je pense, ne met en cause ou en débat. Néanmoins, si l'on en revient aux deux vœux qui nous intéressent ce soir, je voudrais juste que l'on revienne un peu en arrière.

La fameuse loi NOTRe, qui permettait la sortie temporaire du SEDIF, date d'il y a deux ans. Nous avons eu deux ans pour préparer potentiellement un débat autour de la question de l'eau sur Choisy-le-Roi et plus globalement autour de la question sur l'EPT. Vous savez que l'EPT a travaillé. Les travaux qui ont été réalisés à son niveau ne sont pas redescendus dans la Ville et nous sommes là très clairement dans un problème de méthode, à savoir que cette décision qui a été prise hier soir, que la ville de Choisy-le-Roi réadhère au SEDIF, est une décision qui a été prise de façon non partagée bien que – je ne crois pas avoir été le seul à ce sujet – je vous aie sollicité à plusieurs reprises pour vous demander d'organiser soit un Conseil municipal extraordinaire, soit une commission élargie pour que l'on puisse avoir un véritable débat avant la décision. Ce que vous avez opposé à cette demande ou aux demandes que j'ai plusieurs fois formulées, c'est un problème d'agenda. Je veux bien, nous sommes tous très occupés, nous sommes tous très pris. Néanmoins je pense que globalement nous avons le temps de nous voir, ne serait-ce qu'une heure, une heure et demie, et discuter globalement d'une solution, de partager un certain nombre de visions, parce que naturellement nous partageons des choses. Je trouve assez fabuleux que les deux vœux qui sont présentés ce soir disent à 80 ou 90 % des choses qui sont communes. Ils réitèrent dans les deux cas la valeur de l'eau et la qualité de l'eau, ils réitèrent un souhait que l'on peut partager ou pas – c'est un autre débat – d'un retour à la régie publique. Il y avait, je pense, matière à construire une position commune.

Cela étant dit, Monsieur le Maire, vous avez fait hier un choix qui est un pari extrêmement risqué, qui est celui de rester au SEDIF, de ré-adhérer au SEDIF en ayant, si je comprends bien le vœu qui a été présenté par Monsieur Hervy, l'idée que vous pourriez à la fois être au

SEDIF, à la fois participer au groupe de travail de l'EPT et, dans toutes les configurations, par un moyen que j'ai un peu de peine à voir et à préciser, rechercher la meilleure solution.

La réalité est quand même un peu différente de cela. Elle est que si le SEDIF décide en 2021 ou en 2022 de renouveler sa DSP avec Veolia ou avec un autre acteur privé, la Ville de Choisy-le-Roi sera, elle, définitivement engagée sur ce renouvellement de DSP et nous n'aurons à aucun moment eu notre mot à dire. Par ailleurs, il n'a jamais été question que la ville de Choisy-le-Roi sorte du SEDIF. Nous avons l'opportunité d'un créneau de deux ans, qui devait nous permettre de travailler, de réfléchir et de prendre une décision en toute connaissance de cause. Je considère malheureusement que ce créneau de deux ans, vous n'avez pas souhaité l'utiliser en vous disant que vous pourriez agir de façon plus efficace à l'intérieur du SEDIF qu'en étant une ville partenaire du SEDIF, non adhérente au SEDIF.

Ce constat, je ne le partage pas, ne serait-ce que parce qu'aujourd'hui, 20 décembre 2017, nous n'avons aucune autre possibilité de sortir du SEDIF quoi qu'il s'y passe. Je vais être très clair sur ce sujet, je n'ai moi-même aucune vision précise sur ce qu'il faut faire. Je trouve assez fabuleux d'entendre des chiffres en disant « on passe en régie publique, les tarifs vont baisser de 30 % ». Je prends acte de cette information mais je suis absolument incapable de la valider, de l'approuver ou même de la comprendre.

Beaucoup de questions se posent autour de cela. Il y a des questions qui se posent autour de la capacité de l'EPT à emprunter suffisamment pour héberger une régie en propre à son niveau. Il y a une question qui se pose autour de la volumétrie de de la taille de l'EPT – a-t-il les ressources nécessaires, a-t-il le savoir-faire nécessaire en termes organisationnels, en termes de mutualisation des savoir-faire ? Il y a une question qui se pose sur la reprise du personnel. Que fait-on si l'EPT12, en particulier mais pas forcément lui seul, ou une partie de l'EPT12, décide de sortir du SEDIF ? Que devient le personnel de Veolia, qui le reprend, à quelles conditions ?

Des questions comme cela, il y en a 10, 15, 20 ou 30 et moi, mais je ne suis, malheureusement, qu'un simple conseiller municipal, non conseiller territorial, je considère à mon niveau que je n'ai absolument pas les informations nécessaires pour décider si oui ou non il faut rester dans le SEDIF, s'il faut partir dans une régie publique hors du SEDIF, avec le SEDIF, etc. Je trouve extrêmement dommageable que cette période de deux ans n'ait pas pu être mobilisée, je trouve extrêmement dommageable que vous ne nous ayez pas sollicités pour prendre notre avis et pour avoir un retour de votre Conseil municipal qui représente, comme l'ont dit un certain nombre de mes collègues, les habitants de la ville.

Dans ces conditions, je pense que, très honnêtement, j'aurais dû présenter un troisième vœu, parce que les deux vœux qui sont là militent tous les deux pour un retour à la régie publique. Moi je ne sais pas décider par rapport à cela et je tire mon chapeau à ceux qui, aujourd'hui, savent décider.

Mon objectif à moi était d'avoir deux ans de réflexion et de pouvoir travailler, il était que l'on ne réadhère pas immédiatement au SEDIF, il était que l'on puisse profiter de ce créneau et que l'on puisse se positionner par rapport à ces deux années. Je considère qu'on ne l'a pas fait, qu'il est maintenant trop tard pour le faire et que nous n'aurons plus de retour en arrière possible. Je considère donc que dans ces conditions, les deux vœux présentés n'ont pas d'utilité puisque de toute façon la décision est prise. Par conséquent, dans ces conditions et à regret, parce que je pense que c'est dommage que nous ayons ré-adhéré au SEDIF, notre groupe ne prendra pas part au vote sur ces deux vœux.

M. le Maire : Merci. Monsieur Diguët.

M. Diguët : Juste, quand même, quelques précisions, notamment par rapport à cette concertation que nous n'avons pas eue. Il a été proposé au président de la commission, à Monsieur Id Elouali, quand même, d'organiser cette concertation au niveau des élus avec une commission élargie comme nous l'avons fait pour la restauration. Il semblerait que Monsieur Id Elouali n'ait pas trouvé une date pour le faire. J'avais dit que nous pouvions nous réunir un samedi matin ou un dimanche matin, il n'y a pas de problème. S'il y a vraiment un débat à mettre en œuvre, il y a toujours moyen de se réunir. Tu n'as pas, excuse-moi, trouvé le temps ni le moyen de le faire. C'est vrai, Annick, mais c'est comme ça ! Que l'on ne vienne pas nous reprocher que la concertation n'ait pas eu lieu. Elle a été demandée, elle n'a pas pu être mise en œuvre.

[intervention hors micro de Monsieur Id Elouali]

C'est de ta faute si la concertation n'a pas pu avoir lieu, il faut le dire, parce qu'à un moment donné, il faut que chacun prenne ses responsabilités. Il t'a été demandé de le faire, tu ne l'as pas fait, je suis désolé.

M. le Maire : Il y a dans le Conseil municipal des responsabilités, il y a des présidents de commission. J'ai demandé personnellement au président de cette commission, suite à la demande de Monsieur Briennon – et c'est normal, c'est l'organisation démocratique des débats – de créer les conditions de ce débat, puisqu'il ne s'agissait pas de convoquer un Conseil municipal extraordinaire. Peut-être que si j'avais dit « je convoque un Conseil municipal extraordinaire », nous aurions trouvé une date. Là, je demande au président de la commission de créer les conditions du débat, elles ne sont pas créées. Dont acte, ce n'est pas grave, nous avons le débat ce soir et de toute manière on ne peut pas nous le reprocher. Et si, réellement, l'ensemble des Choisyens se sont fortement impliqués dans ce débat sur l'eau, parce que j'ai l'impression que vraiment tous les Choisyens sont concernés, nous créerons les conditions de ce débat au moment où se posera la question de la DSP au SEDIF. Là, peut-être que je prendrai mes responsabilités, ou que des organisations politiques pourront les prendre à ce moment. Monsieur Diguët.

M. Diguët : Je voudrais en effet terminer. Je crois qu'il faut aussi que nous soyons clairs et réalistes. Quelle que soit la solution que nous choisirons, c'est-à-dire que nous restions au SEDIF ou que nous n'y restions pas, nous avons de toute façon un contrat avec Veolia qui courra jusqu'à son terme, jusqu'en 2022. Nous ne pourrions pas résilier ce contrat, la ville de Choisy-le-Roi ne pourra pas sortir du contrat Veolia. À travers le vœu présenté par nos amis écologistes, c'est surtout la problématique de Veolia qui ressort, c'est surtout le fait que nous venons engraisser les actionnaires du groupe Veolia. De toute façon, quelle que soit la solution retenue, nous sommes bloqués jusqu'en 2022 avec le groupe Veolia, nous ne pourrions pas en sortir.

Ensuite, par rapport aux arguments techniques et financiers, en ce qui me concerne, par exemple, conseiller communautaire, j'ai eu accès à l'étude qui a été réalisée par le cabinet Artelia. Mon président de groupe m'a fait part des conclusions de ce cabinet, j'en ai pris connaissance et je m'étonne que l'on ne les reprenne pas une nouvelle fois. J'espère, Monsieur le Maire, que vous allez pouvoir en parler et donner des vrais chiffres sur ce que cela coûte, quand même, parce qu'à un moment donné, il faut que l'on se le dise. Il faut bien se rendre compte qu'aujourd'hui, le réseau est propriété du SEDIF, il n'est pas propriété de quelqu'un d'autre. Il est propriété de tout le monde et c'est le SEDIF qui l'a payé. C'est un syndicat intercommunal qui a participé à la création du réseau d'eau potable que nous avons sur Choisy-le-Roi. S'il fallait racheter ce réseau au SEDIF, je ne vois pas comment nous pourrions faire, sincèrement.

M. le Maire : Nous allons peut-être clore ce débat mais je voudrais donner simplement quelques éléments de réponse pour clarifier les interrogations, notamment, de Monsieur Briennon. D'une part, je ne pense pas qu'un vœu, que ce soit l'un ou l'autre, puisse être déposé pour contrer un autre vœu. Je pense que nous sommes sur un débat de fond qui n'est pas une histoire de condescendance mais qui est une histoire de débat politique et de posture politique.

Une première posture politique, c'est l'affirmation d'une régie nationale de l'eau, une régie publique nationale de l'eau et, à une certaine échelle, le premier syndicat, en 1922. Nos aînés avaient compris qu'ils ne pouvaient pas s'en sortir seuls dans chaque commune puisque dès le départ de la création de ce syndicat – qui ne s'appelait pas SEDIF, c'était le Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les eaux – déjà 60 communes avaient adhéré à ce syndicat en se disant qu'il fallait créer quelque chose. Je ne vous dis pas quelle était la couleur politique de ces communes qui ont voulu ce syndicat et qui l'ont créé, qui l'ont porté pour que ce bien commun soit vraiment collectif. Elles ont créé ce syndicat comme un service public. Ensuite, il s'est élargi et il s'est appelé le SEDIF à partir de 1985 seulement. Il s'est donné des moyens de fonctionner, et dans ces moyens de fonctionnement il y a l'adhésion et il y a la sortie, Monsieur Briennon. Nous ne sommes donc pas pieds et mains liés au SEDIF. Des villes sont sorties du SEDIF et il y a un règlement qui précise bien les choses. Par conséquent, le fait d'adhérer, de ré-adhérer, etc., pour moi, ce n'est pas un risque, c'est une continuité.

Le risque, je vais vous dire ce qu'il est. La convention qui vient d'être votée hier soir – je suis bien placé pour le savoir parce que nous avons beaucoup parlé technique, mais il faut parler politique – il y en a autour de cette table qui l'ont portée pour qu'elle existe. Il y en a certains qui ont mouillé la chemise pour aller voir M. Santini, pour lui dire « non, il faut discuter avec les trois EPT, il faut sortir de la situation par le haut pour permettre qu'au 1^{er} janvier il y ait de l'eau dans les communes ».

Parce que pour les communes qui sortaient, s'il n'y avait pas ce principe de convention, il n'y avait pas de distribution de l'eau. Tu es dans un syndicat ou tu es dehors. Les syndicats, ça fonctionne comme cela. Pourquoi je dis cela ? Parce que vendredi dernier, en plus d'avoir mouillé la chemise, créé les conditions pour que cette convention existe et d'avoir travaillé les articles, avec le Préfet de région, nous étions quatre, un représentant par groupe politique sur ces questions. Je représentais mon groupe. Vous savez ce qu'a dit le Préfet de région ? Pour lui, la convention n'était pas valable. C'est comme cela que la discussion a commencé, et il disait qu'il demanderait aux trois préfets de département de faire en sorte qu'elle ne passe pas au contrôle de légalité. Vous vous rendez compte de ce que cela veut dire ? Cela a commencé ainsi vendredi matin. Nous avons réussi à faire en sorte qu'il écrive une lettre aux trois Préfets pour considérer que de fait, cela ne correspondait pas à ce qui était écrit dans la loi NOTRe, mais qu'il acceptait le principe de cette convention pour permettre, justement, qu'il y ait de l'eau potable produite, distribuée et que les usagers puissent être servis. Sinon, au 1^{er} janvier, il y en avait plus la possibilité. Il l'a dit lui-même : « on est dedans ou on sort ». Oui, et je peux vous dire que certains élus l'ont portée, cette question, et la responsabilité n'était pas celle-là. Il y avait des élus de gauche qui défendaient la question – et je peux vous donner les noms – et grâce à nous la convention existe. C'est pour cela qu'il y a cette démarche de deux ans. Mais bien évidemment, dans la démarche de deux ans, il y a la continuité du service de l'eau et donc, de fait, ce ne sont pas seulement les Choisyens qui vont engraisser Veolia, mais même ceux qui ont voté hier et qui ont décidé le prolongement de deux ans, d'être partenaires. Cela n'existe pas, dans la loi, d'être partenaire.

Le Préfet de région, je vous le dis, va donc adresser une lettre à tous les présidents d'EPT pour dire que dans deux ans, c'est fini, cette histoire. On y est ou on n'y est pas. C'est pour

cela que je réponds à Monsieur Briennon, et c'est pour cela que je souhaite aussi être dans cette démarche d'analyse et d'étude pour voir s'il est possible de créer une régie publique, parce que dans deux ans il faudra décider qu'on la crée, cette régie publique, avec toutes les questions que vous évoquez. Les interventions sur les fuites, qui va s'en occuper ? Ce ne sera plus la SADE. Ce sera du personnel payé par qui ? Qui vient d'où ? L'eau, si nous n'avons pas d'unité de production, nous l'achetons à qui ? A Eau de Paris ? A l'usine des eaux de Choisy ? Comment créons-nous les conditions, aussi, des réseaux ? Etc. toutes ces questions, il faut les poser et, évidemment, il nous faut du temps pour y répondre, et je ne suis même pas persuadé que nous y arriverons. J'y crois, il faut y croire mais cela va être compliqué.

Ensuite, je peux vous dire qu'une autre étude a été faite, parce que cela n'a pas été dit. On peut se dire qu'il y a déjà une régie publique qui existe, celle d'Eau de Paris. Peut-être pourrait-elle faire en sorte, dans ses usines de production – cela tombe bien, il y en a une pas loin, à Orly – de créer les conditions pour distribuer l'eau et nous serions en régie publique avec Paris pour distribuer l'eau dans les villes. Donc Eau de Paris – Celia Blauel – a fait une étude. Vous voulez que je vous dise ce que cela représente pour certaines villes ? C'est pour cela que le vœu est important – gestion de l'eau à prix constant, voire prix réduit pour les familles. Ce sera intéressant de demander à chacun s'il sait aujourd'hui ce que coûte le mètre cube d'eau. Un mètre cube, c'est 1000 litres et quand vous irez acheter votre Cristalline, vous verrez qu'elle n'est pas au même prix, c'est 1,37 euros. Le litre est à 0,0004 euros, c'est cela le prix de l'eau aujourd'hui pour les usagers du SEDIF, donc que je n'entende pas aujourd'hui dire que l'eau est chère, sinon je vous conseille de ne plus acheter d'eau dans les magasins mais d'utiliser l'eau du robinet. C'est la même qualité, voire c'est mieux et cela vous évite d'utiliser de l'essence et de devoir faire des courses pour acheter des bouteilles d'eaux qui sont souvent non biodégradables. Donc utilisez l'eau du robinet !

À travers cette étude, qu'est-il dit ? Pour Orly, qui a l'usine des eaux juste à côté, l'évaluation de l'écart serait de 0,93 centimes d'euros par mètre cube, quasiment un euro supplémentaire si c'était Eau de Paris qui distribuait l'eau sur la commune. C'est l'étude même d'Eau de Paris qui le dit et qui pose ces questions, parce que les réseaux ne sont pas en place, donc il faut les créer ou alors négocier avec le SEDIF pour les racheter, ce qui revient au même. Nous sommes donc sur ces questions.

Pour moi, donc l'important, au regard de la situation, est de dire : est-ce que le contrôle de légalité va passer ? Est-ce que nous sommes en capacité de répondre aujourd'hui à une production autonome ? La réponse est évidente, c'est non. Nous ne prenons pas ce risque.

L'autre posture est politique. Je pense qu'il vaut mieux se battre à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les villes qui ont décidé d'être partenaires aujourd'hui n'auront plus de voix délibérative, n'auront plus la parole au sein du Comité. Quand on est à l'intérieur, on peut se battre. Aujourd'hui, pourquoi y a-t-il Eau solidaire, pourquoi y a-t-il Solidarité-Eau ? Pourquoi n'y a-t-il aucune coupure d'eau dans le SEDIF ? C'est parce que des élus de gauche se sont battus. Nous avons encore à nous battre, c'est vrai. Le délégataire, dans le contrat, est à 9 % du prix de l'eau pour son plafond maximum. Aujourd'hui, il est à 5,3 % de redevance. Pour moi, c'est trop. Il était à 16 millions, il a baissé de 3 millions et il récupère encore 13 millions. Pour moi c'est encore trop, c'est évident. Par conséquent, le combat est sur la méthode de gestion, c'est pour cela qu'il faut se battre pour une régie publique.

Je ne veux pas aller trop loin dans le débat mais il me semble que c'est cela, les véritables questions. Ce n'est pas une question de contrer ou de condescendance, c'est une question d'approfondissement du sujet, d'oser dire les choses clairement, aussi, aux gens, et de ne pas se tromper sur des faux débats.

Je propose de soumettre ces deux vœux aux voix, le premier d'abord, présenté par le groupe des élus écologistes, « Pour une non adhésion au SEDIF ».

« Ne prend pas part au vote » n'existe pas, donc vous n'êtes pas comptabilisés dans le nombre de personnes présentes, c'est comme si vous étiez absents de la salle au moment du vote.

Le vœu « Pour une non adhésion au SEDIF » est rejeté à la majorité (5 votes pour, 25 votes contre, 12 abstentions)

M. le Maire : je sou mets au vote le deuxième vœu, « Pour une régie publique », présenté par le groupe « Communiste-Républicain et citoyen », le groupe « Socialiste et Républicain » et le groupe « Union pour une écologie solidaire »,

Le vœu « Pour une régie publique de l'eau » est adopté à la majorité (25 votes pour, 5 votes contre – 12 abstentions)

M. le Maire : Je vous remercie. Je vous souhaite aux uns et aux autres de bonnes fêtes de fin d'année. Le prochain Conseil municipal aura lieu le 31 janvier. Normalement, nous devrions retrouver notre salle du Conseil municipal. Nous espérons que le mobilier sera présent.

Merci

La séance est levée à 21h54.